

- Un éditorial de Vincent Prince sur le problème de la négociation sectorielle dans le bâtiment (page 4)
- En bloc-notes, Paul Sauriol aborde la question des rapports entre Ottawa et Pékin (page 4)
- Le comité d'appui à Wagner réclame une commission pour fixer les règles du congrès de l'UN (page 3)

la météo

Averses ou chutes de neige locales. Maximum de près de 35.

# LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office fédéral

VOL. LXII - NO 2

Montréal, mardi 5 janvier 1971

15 CENTS

## Paul et Jacques Rose, Simard et Lortie

# Criminellement responsables

par Guy Deshaies

Paul Rose, Jacques Rose, Francis Simard et Bernard Lortie sont tenus criminellement responsables de la mort de Pierre Laporte, survenue le 17 octobre dernier à Saint-Hubert.

C'est la conclusion à laquelle est arrivé le coroner Jacques Trahan hier après-midi en déclarant que son enquête était close.

Parmi les témoignages importants faits au cours de cette enquête commencée le 17 novembre dernier, il y a le rapport du Dr Valcourt, médecin-légiste qui a pratiqué l'autopsie sur le cadavre de Pierre Laporte, la déclaration de Bernard Lortie, arrêté le 16 novembre, chemin de la Reine-Marie, et qui raconte l'enlèvement, la séquestration et la tentative de fuite de Pierre Laporte de la maison de la rue Arms-

trong à Saint-Hubert, et il y a enfin la déclaration de Francis Simard, rendue publique hier.

Cette déclaration, Simard l'aurait faite aux agents Jacques Gaboury et Marcel Vigneault de la SQ le 28 décembre dernier, juste après son arrestation avec les frères Rose à Saint-Luc. Elle précise que Jacques Rose, Paul Rose et Francis Simard se seraient mis à trois

pour étouffer Pierre Laporte à l'aide de la chaînette qu'il portait au cou. L'assassinat froidement décrété par les trois jeunes hommes se serait produit à 17h20 le samedi 17 octobre dernier. La veille, selon les aveux de Simard qui corroborent en tous points les assertions de Lortie, le ministre du travail avait tenté de fuir en se projetant dans une fenêtre, s'envolant des coupures

aux poignets. Bernard Lortie et ses compagnons auraient alors pansé les blessures du ministre du travail qui, selon Simard et Lortie, voulait aller à l'hôpital. Lortie serait parti pour Montréal immédiatement et, le lendemain, samedi, Paul Rose, qui s'était absenté toute la semaine sous prétexte qu'il était suivi par la police, revenait à la maison de la rue Armstrong. C'est là

que les frères Rose et Francis Simard auraient étranglé Pierre Laporte. Ils devaient ensuite transporter son cadavre au terrain de stationnement de l'aéroport de Saint-Hubert où la police l'a découvert.

Cette déclaration de Francis Simard n'est toutefois pas signée par son auteur. Les policiers Gaboury et Vigneault

Voir page 3: Criminellement

## Nixon annonce un budget expansionniste

WASHINGTON (AFP) — Le président Richard Nixon a promis hier soir au peuple américain de suivre une politique économique expansionniste qui ramènera le plein emploi d'ici la fin de 1972 sans relancer l'inflation.

Dans une interview télévisée d'une heure avec quatre représentants des grandes chaînes américaines, le président a annoncé que le projet de budget qu'il présentera à la fin du mois au congrès pour la prochaine année fiscale sera en déficit afin de fournir l'impulsion dont l'économie a besoin.

M. Nixon a également rappelé que le président de la Réserve fédérale, M. Arthur Burns, lui avait promis de poursuivre une politique monétaire suffisamment expansionniste pour faire face aux besoins de la relance de l'économie.

"1971 sera une année d'expansion économique, a-t-il affirmé. L'inflation et le chômage seront progressivement contrôlés. Et 1972 sera une très bonne année. Nous aurons ce que le pays n'a jamais connu depuis vingt ans: le plein emploi sans la guerre".

Le président a également promis qu'il ne demanderait pas d'impôts nouveaux cette année, tout en laissant entendre qu'à l'avenir les Etats-Unis pourraient avoir recours à la "taxe à la valeur

Voir page 2: Nixon annonce

## Un huitième avertissement à Hanoi

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon a averti les Nord-Vietnamiens une fois de plus hier soir que si leurs activités militaires au Sud-Vietnam devaient être accrues au point d'empêcher la poursuite du plan de retrait des forces américaines, ils en subirait les conséquences sous forme de bombardements de nouveaux objectifs militaires sur leur territoire.

La mise en garde de M. Nixon est la huitième qu'il ait faite à l'intention de Hanoi depuis qu'il est au pouvoir. Il a profité, pour la faire, d'une "causerie au coin du feu" télévisée depuis la bibliothèque de la Maison-Blanche, en présence de quatre journalistes-vedettes.

Le président, qui a préféré cette formule à une conférence de presse, a répondu pendant une heure aux questions de politique intérieure et étrangère qui lui étaient posées. Ses réponses ont constitué une sorte de bilan de mi-mandat, en même temps qu'elles ont éclairé certaines de ses options pour les deux années à venir.

Le président a cependant apaisé certaines appréhensions en affirmant que s'il doit y avoir d'autres bombardements du Nord-Vietnam, en représailles à un accroissement des opérations offensives ou du rythme des infiltrations nord-vietnamiennes, ces bombardements ne se feront "que sur des objectifs militaires et uniquement si les besoins s'en font sentir".

M. Nixon estime qu'après l'échec de la politique vietnamienne de son prédécesseur, il a réussi à mettre les Etats-Unis sur la voie d'un désengagement progressif du Vietnam, menant à une paix honorable. Il a reconnu que les

Voir page 2: Avertissement

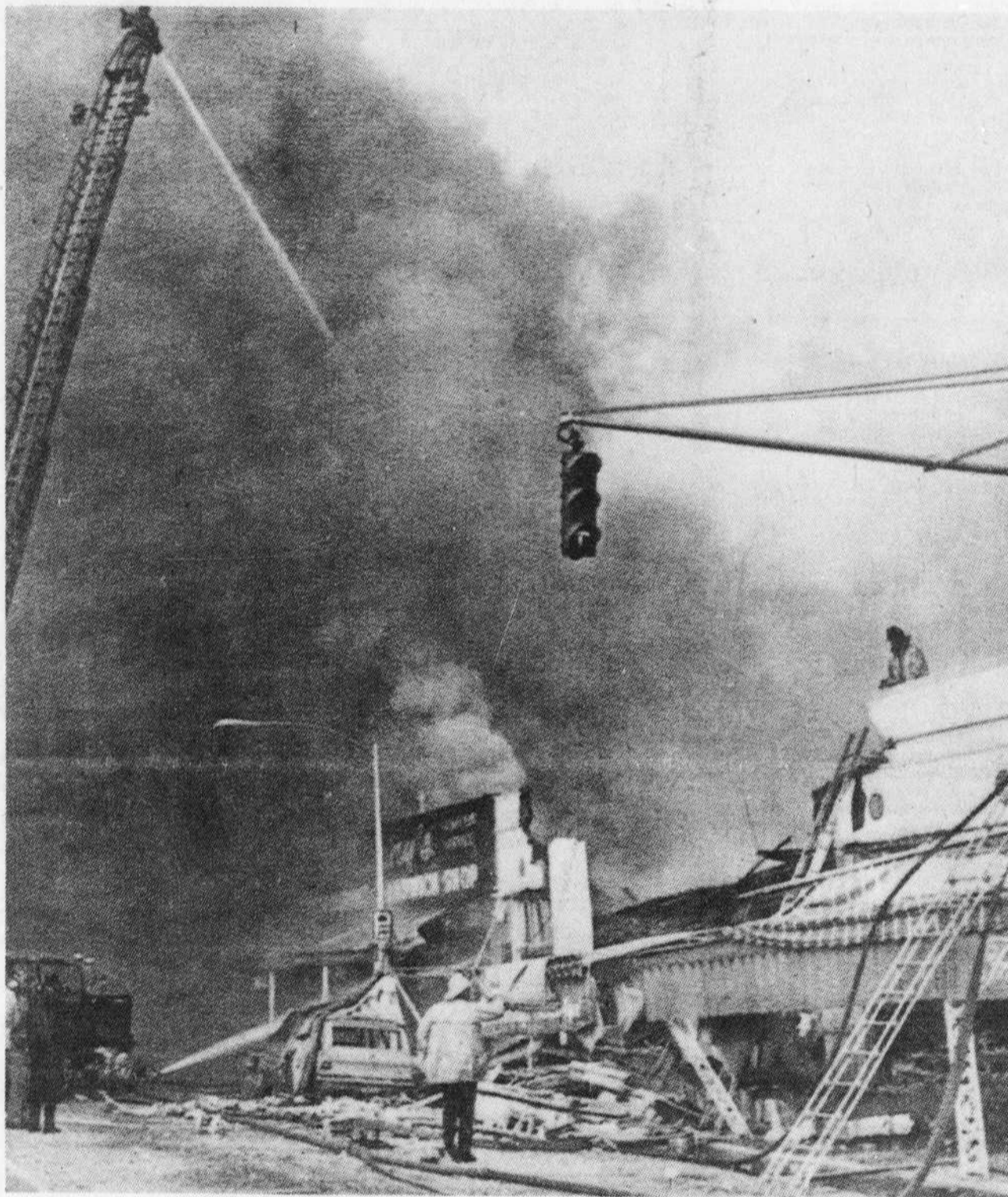
## Paul VI aux évêques

# Ne nous laissons pas réduire au silence...

CITE DU VATICAN — Le pape invite les évêques à ne pas se laisser réduire au silence par peur des critiques mais à assumer courageusement leur lourde responsabilité de proclamer intégralement l'évangile de Jésus-Christ aux hommes d'aujourd'hui.

Voilà l'essentiel d'une "Exhortation apostolique" publiée ce matin à Rome et adressée aux 2.200 évêques du monde entier par le pape Paul VI à l'occasion du 5ème anniversaire de la clôture du concile oecuménique Vatican II.

"Ne nous laissons pas réduire au silence. Frères très aimés, par la peur des critiques toujours possibles et parfois fondées. Si nécessaire que soit la fonction des théologiens, ce n'est pas



Une personne a perdu la vie et une quarantaine d'autres ont été blessées dans l'explosion qui a suivi une forte explosion dans le quartier commercial de Miami Beach, hier. Un atelier d'impression de bleus et un restaurant ont été ravagés, à l'angle Lincoln Lane et Meridian Avenue. (Téléphoto AP)

## M. Trudeau reçoit le 'Comité des huit'

# Ottawa est disposé, si Québec le demande, à rappeler la loi Turner

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA — Au terme d'un entretien qui a duré plus de deux heures avec les membres du "Comité des huit", le premier ministre, M. Trudeau a déclaré à la presse que son gouvernement examinerait favorablement toute demande du Québec tendant à rappeler la loi sur les pouvoirs d'urgence provisoires.

M. Trudeau, tout comme le profes-

seur Guy Rocher, président du Comité, ont indiqué que l'échange avait été utile et franc bien qu'aucune conclusion précise ne puisse en être tirée. Les points de désaccord sont encore nombreux et profonds.

(Un porte-parole du Comité des huit a fait savoir en fin de soirée qu'il adressera aujourd'hui même à M. Bourassa un télégramme invitant avec insistance son gouvernement à demander aux autorités fédérales le rappel de la loi Turner.)

Le premier ministre, qui a rencontré la presse après que M. Rocher eut lui-même donné ses impressions, a répondu par l'affirmative lorsqu'on lui a demandé si la rencontre avait permis de rapprocher les points de vue. Il a dit qu'il ne rappellerait pas immédiatement la loi des mesures d'urgence, mais qu'il avait conversé au téléphone à ce sujet avec le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa. Au cours de la même journée, M. Trudeau a appris, à cette occasion, que le cabinet Bourassa se réunirait mercredi afin de prendre position. M. Trudeau a dit qu'il verrait ensuite quelle décision prendrait. Il a souligné que les avis du gouvernement québécois peseraient lourd mais que son gouvernement ne serait tout de même pas lié par elles. Il a précisé que les services de police du gouvernement fédéral ne lui avaient pas encore fait savoir que tout danger d'insurrection était écarté et qu'il lui faudrait obtenir cette certitude avant de rappeler la loi.

À la fin de la rencontre, M. Guy Rocher s'est fait le porte-parole du groupe des huit et ses réponses furent réservées et prudentes. Il a dit que le groupe avait exprimé au premier ministre dif-

férentes réticences sur la façon de définir le crime d'association au FLQ et sur les dangers de laisser autant de pouvoirs entre les mains des corps policiers.

Le groupe, a-t-il ajouté, a voulu montrer, de façon générale, sa répugnance devant l'utilisation de la loi d'urgence, loi dite Turner. Cet échange de vues aurait aussi permis d'envisager la ma-

Voir page 2: Le comité

## Les transports en commun sont paralysés à Vancouver

VANCOUVER (PC) — Les services de transports en commun de Vancouver et de Victoria sont paralysés depuis hier matin par l'arrêt de travail de 1.800 membres du syndicat uni des transports qui réclament des augmentations de salaire.

Le syndicat exige une hausse de 20% répartie sur une période de deux ans. La partie patronale offre de son côté une augmentation de 13%. Les conducteurs d'autobus touchent actuellement \$3.75 l'heure, les mécaniciens \$4.35.

Des piquets de grève ont été établis autour des installations de la British Columbia Hydro and Power Authority, société de la Couronne chargée des

Voir page 2: Les transports

## Nous avons frappé juste et fort! s'écrie Paul Rose

"Nous avons frappé juste! Nous avons frappé fort!"

Tels ont été les derniers mots du dernier témoin important entendu hier à l'enquête du coroner sur la mort de Pierre Laporte: Paul Rose.

Ni Francis Simard, le premier à être entendu, ni Jacques Rose, ni enfin Paul Rose n'ont voulu rendre témoignage et tous trois surexcités et survoltés, ont préféré proclamer leur foi en la révolution, souhaiter longue vie au FLQ, se définir comme prisonniers de guerre et lever le poing de la violence vers la salle remplie de journalistes et de spectateurs toujours sidérés devant pareilles interventions.

Francis Simard, cheveux longs, moustache noire, chemise grise, l'air aigri, nerveux et rébarbatif a été le premier envoyé aux arènes. "Vive le FLQ! Vive le Québec libre!" fait-il en entrant le poing levé. Le greffier balbutie l'éternel "mettez votre main droite sur l'Evangi-

le, jurez de dire toute la vérité, rien que... etc." Mais Simard coupe court: "Je n'ai pas de serment à faire; l'Évangile c'est trop sérieux pour ces choses-là. Je n'ai rien à dire. Je suis prisonnier de guerre et mon numéro est 42."

Le juge Trahan intervient: "Voulez-vous prendre conseil de votre avocat?" "Non, de répondre Simard, je n'ai pas de conseil à prendre je n'ai que des obligations face à mes opinions révolutionnaires et je les prends." "Avez-vous un avocat", demande Me Ducros.

"J'en ai cinq; dit l'autre, qui en nomme quatre: Mes Bergler, Lamarre, Cloutier et Lemieux.

"Vous ne voulez donc rien dire aujourd'hui?" demande le juge Trahan.

"Ni aujourd'hui ni plus tard!"

"Retirez-vous!"

"Vive le FLQ, Vive le Québec libre!"

Puis on lâche Jacques Rose, cheveux très blonds, bonne mine, manches retroussées, le plus calme des trois.

Il refuse de dire son nom. Lui aussi se dit prisonnier de guerre. "Mon nom? fait-il, c'est 54. En vertu de la convention de Genève je n'ai pas à dire mon nom!"

"Avez-vous un avocat?" tente alors Me Ducros.

"Je demande Me Robert Lemieux, qui est un gars honnête au fond de lui-même."

"Qui a tué Pierre Laporte?" reprend Me Ducros.

"Je n'ai pas à répondre."

Puis Jacques Rose fait sursauter le juge Trahan. "Je demande, dit-il, la réouverture de l'enquête du coroner sur la tragédie de l'échangeur Turcot". C'est le juge Trahan qui était coroner ad hoc dans cette affaire où sept travailleurs de la construction avaient perdu la vie le 16 décembre 1965 dans l'écroulement d'une structure de béton de l'échangeur Turcot. L'enquête s'était terminée par un verdict de mort accidentelle.

"A propos de l'échangeur Turcot, commença le juge Trahan, j'in vite le journaliste de Québec-Press qui a écrit un article sur cette affaire dimanche dernier à venir me voir. Je lui montrerai qu'il était dans l'erreur. L'enquête sur la tragédie de l'échangeur Turcot a été une des enquêtes les plus complètes au Québec."

Voir page 3: Nous avons

## Explosion à Auch: 16 morts

AUCH (AFP) — Hier, en début d'après-midi, le bilan de l'explosion d'Auch (sud-ouest de la France) s'élevait à 16 morts et 6 blessés. Les sauveteurs continuent à fouiller les débris de l'immeuble soufflé par l'explosion, dans l'espoir, très faible, de retrouver des survivants. En effet, à l'exception d'une femme et d'une fillette retrouvées vivantes, toutes les autres personnes retirées des débris avaient cessé de vivre.

Des volontaires se sont joints aux pompiers et aux hommes de troupe. Les sauveteurs, travaillant dans le froid et dans une épaisse fumée qui se dégageait des débris, devaient procéder avec d'extrêmes précautions car une cuve de mazout située au sous-sol était en feu. Les abords de l'immeuble sont toujours interdits.

Les causes de la catastrophe n'ont pas encore été déterminées mais, d'après certains renseignements, elle aurait pu être provoquée par une importante accumulation de gaz de ville dans le sous-sol de l'immeuble à la suite d'une rupture de canalisation. L'immeuble, de construction récente, comprend un niveau au sous-sol occupé par un garage, deux étages de bureaux et trois étages d'appartements. C'est toute la partie nord qui s'est effondrée au moment de l'explosion, entraînant les quatre appartements de l'étage supérieur. Les maisons voisines de l'immeuble ont été sérieusement endommagées. Selon des militaires dont la caserne est proche de l'immeuble, la déflagration a été précédée d'un bref sifflement. "On aurait dit, a précisé l'un d'entre eux, que l'on faisait exploser une forte charge de TNT".

suites de la première page

## Le recensement débute aujourd'hui dans Chambly

par Pierre-L. O'Neill

Le recensement des 50.000 électeurs du comté de Chambly débute aujourd'hui en vue de l'élection partielle du 8 février. A ce jour, seuls le Parti libéral et le Parti québécois ont fait connaître leur intention de présenter un candidat officiel. Ministre du travail et de la main-d'œuvre dans le gouvernement Bourassa, M. Jean Cournoyer fait figure de "candidat à battre" et tentera de succéder à M. Pierre Laporte à l'Assemblée nationale.

Tout indique que Me Pierre Marois, gérant-général de l'ACEP, sera de nouveau choisi pour représenter le Parti québécois. L'exécutif du comté de Chambly se réunit ce soir pour étudier les mises en candidature qui devaient lui parvenir avant le 31 décembre. Aux élections générales du 29 avril, Me Marois avait causé une certaine surprise en obtenant 14.368 voix.

Un porte-parole de l'Union nationale a fait savoir hier que son parti n'aurait pas l'intention de présenter un candidat à l'élection du 8 février. Rejoint à son domicile de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson se dit convaincu que le Ralliement des créditistes pourrait faire excellente figure et n'écarte pas la possibilité d'une candidature. Le conseil exécutif national du parti doit prendre une décision à ce sujet d'ici la fin de la semaine.

Pour l'instant, tenant compte des résultats du 29 avril, le Parti québécois s'impose comme l'adversaire le plus sérieux du Parti libéral. Mais quand il s'agit d'élection partielle et dans des circonstances normales, le parti gouvernemental se trouve au départ favori.

Tout bien considéré, de nombreux facteurs pourraient jouer et influencer sensiblement le résultat du vote; ainsi, il n'est pas facile de prévoir les effets probables de la crise d'octobre. Depuis toujours et particulièrement à la suite des événements d'octobre, le Parti québécois s'est attaché à dénoncer le terrorisme et à se dissocier du FLQ. Mais si les libéraux, au cours de la campagne, se sentent suivis de trop près, ils pour-

raient bien faire usage de flèches empoisonnées. A l'égard des événements d'octobre, l'élection du 8 février constituera un test pour le Parti québécois.

Quoi qu'il en soit, les péquistes prétendent que de plus nombreux facteurs encore joueront en leur faveur et ils affichent beaucoup d'optimisme. On fait surtout valoir que M. Jean Cournoyer n'a pas l'envergure de l'ancien député Pierre Laporte et que les électeurs du comté de Chambly n'aiment pas les candidats parachutés. Quant à Me Pierre Marois, il rappelle que M. Jean Cournoyer fut jadis un ministre influent du gouvernement de l'Union nationale. Et il se demande par quel tour de force le nouveau ministre du travail pourra expliquer sa volte-face aux électeurs et défendre l'option constitutionnelle fédéraliste du Parti libéral.

L'élection du 8 février comporte encore trop d'inconnues et, à ce stade-ci, toute prévision ne saurait être fondée. A cet égard, en l'absence d'un candidat UN, la participation d'un créditiste pourrait diviser les voix fédéralistes et favoriser le Parti québécois.

Le président des élections du Québec a fait savoir que le recensement des électeurs se terminera vendredi soir. Me François Drouin a exprimé l'espoir que les familles demeurant dans cette circonscription s'assurent que quelqu'un soit présent à la maison pour recevoir l'agent recenseur.

Dans la période des fêtes, a-t-il fait remarquer, les gens sont souvent absents et il devient très difficile de mener un tel recensement. Tous les citoyens âgés de 18 ans et plus ont droit de vote.

Aux élections générales du 29 avril, Pierre Laporte avait été élu député de Chambly par une majorité de 11.273 voix sur un total de 52.892 électeurs inscrits. La répartition du vote était la suivante: Pierre Laporte (L), 25.641; Pierre Marois (PQ), 14.368; Clovis Langlois, (UN), 3.968; Bernard T. Sones (R.D.), 1.231 voix.

son projet de partage des recettes fiscales entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des Etats afin de faciliter localement le règlement des problèmes urbains.

Enfin, M. Nixon a affirmé que le remplacement du secrétaire au trésor, David Kennedy par l'ancien gouverneur démocrate du Texas John Connally, ne répondait pas à des préoccupations électorales. Il a expliqué que M. Connally était la personnalité "convaincante, efficace et forte" dont le gouvernement républicain a besoin pour faire adopter ses programmes par le Congrès à majorité démocrate.

### AVERTISSEMENT

progrès n'étaient pas aussi rapides qu'il l'aurait souhaité, mais "la vietnamisation suit son cours". M. Nixon s'est déclaré convaincu que les Sud-Vietnamiens seront "capables d'assurer la relève et de se défendre eux-mêmes" lorsque les gros des forces terrestres américaines aura quitté le territoire du Sud-Vietnam d'ici la fin de 1972.

Abordant le problème crucial des relations est-ouest, le président Nixon a exprimé sa confiance dans l'avenir du dialogue américano-soviétique conformément à la formule énoncée par lui le 20 janvier 1969: "L'ère de la confrontation est révolue, nous entrons dans l'ère de la négociation".

Les points de vue de la Maison-Blanche et du Kremlin sont encore très éloignés. C'est le cas, notamment, au Moyen-Orient au Vietnam et à Helsinki où vient de s'achever un nouveau chapitre de la négociation sur une limitation des armements stratégiques (Salt). Mais il ne faut pas désespérer car les superpuissances ont un intérêt commun à ne pas laisser la course aux armements dégénérer en une escalade nucléaire dispendieuse et catastrophique. S'il apparaît que l'URSS et l'Amérique peuvent s'entendre sur l'un ou l'autre de ces grands problèmes mondiaux, M. Nixon participera volontiers à un "sommet" avec les dirigeants du Kremlin. A l'heure actuelle, cependant, un tel sommet ne servirait qu'à créer un sentiment de "fausse sécurité", a estimé le président.

L'évolution de la situation du Proche-Orient sera, de l'avis de M. Nixon, un test de cette volonté de coexistence pacifique. Les Etats-Unis tiendront compte du niveau de l'aide militaire fournie par l'URSS aux pays arabes. S'ils estiment que l'équilibre des forces en présence est rompu du fait d'une assistance soviétique trop abondante, ils n'hésiteront pas à rétablir cet équilibre en faveur d'Israël. "Mais je ne crois pas, a-t-il dit, qu'une alliance formelle avec Israël soit nécessaire, ou qu'elle servirait les intérêts de la paix dans la région".

M. Nixon a insisté à deux reprises, durant son interview, sur la nécessité pour les quatre grandes puissances (Etats-Unis, URSS, France et Royaume-Uni) de contribuer à la recherche d'un rétablissement de la paix au Proche-Orient. Faisant allusion à la mission Jarring, le président a dit: "Le moment est venu de parler".

### LE CONSEIL

Suite de la page 3

soir, l'autorisation d'emprunter temporairement, au fur et à mesure de ses besoins jusqu'à concurrence de \$50 millions en anticipation de la perception de divers revenus; au cours de l'exercice 1969-70, le Conseil avait autorisé des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de \$95 millions.

Les conseillers municipaux étudieront aussi un projet de règlement enjoignant aux propriétaires de constructions inhabitées ou inoccupées de les barricader soigneusement afin de prévenir l'entrée des intrus et d'éviter tout accident et tout danger d'incendie. Si les propriétaires de ces bâtiments ne se soumettent pas aux exigences de ce règlement, celui-ci autorise le directeur du service des incendies ou celui du service des permis et inspections à prendre les mesures nécessaires pour fermer adéquatement ces bâtiments.

## radio / télévision

# Dix années de séparatisme

par Gilles Constantineau

"Période confuse que la nôtre, sur le plan du séparatisme, et où il est difficile de faire les distinctions qui conviennent", déclare en substance le journaliste montréalais bien connu Peter Desbarats, à l'ouverture d'un documentaire d'un heure (dont il a d'ailleurs signé le texte) que l'émission "Tuesday Night", du réseau anglais de Radio-Canada, offre ce soir, de 22 à 23h, sous le titre "Separatisme - A Decade in Perspective".

Période où il est presque impossible de placer les événements dans une juste perspective, à moins que de passer en revue les grands événements politiques de la dernière décennie: car le séparatisme québécois n'a que 10 ans d'histoire, mais dix années d'une richesse phénoménale.

Ce n'était pas un mince défi que de vouloir comprimer en 60 minutes, en faisant autre chose que de la présentation de documents à la queue-leu-leu, l'essence des grands événements des 10 ou 11 dernières années, et en exprimer une signification. Le réalisateur de l'émission, Ian McLaren, a relevé ce défi voici six mois et livre ce soir le fruit de son travail.

Et quel travail! Il lui a fallu, avec l'aide d'un chercheur, visionner ou écouter plus de 50 heures de film ou de ruban sonore traitant d'environ 500 événements, interviews ou discours divers, puis tout cataloguer avant d'élaguer l'ensemble jusqu'à n'en plus garder que six heures de matière première ou prise son émission.

Les extraits retenus ne sont pas indûment raccourcis, et pourtant l'heure passe sans donner l'im-

pression qu'on ait dû laisser de côté, faut de temps, des choses capitales. En quelques mots, tout semble y être à commencer par la mort successive de Maurice Duplessis et de Maurice Sauvé, à la fin des années cinquante, et à l'avènement de Jean Lesage au sein des libéraux provinciaux, à la même époque.

Sur le moment même de la naissance des différents mouvements séparatistes (il s'en trouvait trois dès les origines), le documentaire est obscur, tout comme il l'est sur le rôle immense que la presse avait joué à cet égard, au cours des années 1959, 1960 et 1961. Mais il répare cette insuffisance en présentant un extrait d'une interview fort peu connue que André Laurendeau avait donnée, en 1961, à Davidson Dunton. Tous deux allaient se retrouver, deux ans plus tard, à la tête de la Commission BB; mais pour lors, prophétiquement, André Laurendeau avait rattaché la présence du phénomène séparatiste naissant à une série de problèmes dont il espérait qu'ils fussent reconnus à temps, c'est-à-dire à ce moment-là.

Autre document exceptionnel: à 10 minutes de l'émission, "A Decade in Perspective" présente un acte de terrorisme raconté par Jacques Giroux, aujourd'hui en liberté sur parole après avoir purgé trois ans et demi de peine.

Le documentaire se promène partout, va et vient dans les milieux politiques, intellectuels (il parle de "Cité Libre" à la poque - 1963 - où les noms de Pierre Trudeau, Gérard Pelletier et Pierre Vallières s'y côtoyaient -, artisti-

ques, policiers. Il s'arrête longuement sur De Gaulle, qu'il met en opposition avec lui-même (comme René Lévesque d'ailleurs, mais d'assez honnête façon). Il consacre plusieurs séquences aux manifestations violentes: samedi de la matraque, Saint-Jean-Baptiste, à la naissance du Parti Québécois et à une foule d'autres événements et incidents dont le moindre n'est pas le célèbre "Finies les folies" de l'automne 1969.

Les deux narrateurs d'office ne se livrent qu'à peu de commentaires. Il est vrai qu'il en est peu besoin. L'équilibre est excellent entre les déclarations de toutes les personnes présentées. Et si l'émission s'abandonne à fredonner "O Canada", c'est à Réal Caouette qu'elle le fait chanter, ce qui équivaut presque à la tourner en ridicule.

"Les choses sont maintenant beaucoup plus claires", dira Peter Desbarats en guise de mot de la fin. Ce qui est assez ambigu. A la grande question de savoir où ces dix dernières années d'histoire nous mènent, il n'est pas donné de réponse autre que celle du fil naturel des événements. Mais ce déroulement, sur le fond des circonstances politiques et économiques actuelles, semble tout favorable au séparatisme.

L'émission est destinée au Canada anglais. Est-ce le message que Ian McLaren cherche à lui communiquer? Est-ce la raison pour laquelle, le directeur général du réseau français, ayant visionné le documentaire en question, a déclaré que le réseau français ne pourrait se permettre un travail semblable?

### PAUL VI

pat qu'il invite à faire un examen de conscience sur leurs devoirs et responsabilités. "Nous voudrions, dit-il, en esprit fraternel, nous interroger avec vous sur notre fidélité à l'engagement pris au sein du Concile."

Rappelant l'intention de Jean XXIII d'adapter la présence du message chrétien tout en respectant fidèlement la doctrine certaine et immuable, le pape souligne l'élan vital que connaît l'Eglise depuis Vatican II: proclamation de la parole de Dieu dans la liturgie, fréquentation plus assidue de la Bible par le peuple chrétien, les progrès de la catéchèse et la contribution précieuse de la recherche biblique, patristique et théologique.

A côté des apports positifs, l'ère post-conciliaire comporte cependant des aspects inquiétants. "Voici, dit le pape que de nombreux fidèles sont troublés dans leur foi par une accumulation d'ambiguïtés, d'incertitudes et de doutes qui l'atteignent en ce qu'elle a d'essentiel: les dogmes trinitaire et christologique, le mystère de l'Eucharistie et de la présence réelle, le ministère sacerdotal, la valeur de la prière et des sacrements, les exigences morales concernant, par exemple, l'indissolubilité du mariage ou le respect de la vie."

"Tandis que le silence recouvre peu à peu certains mystères fondamentaux du christianisme, nous voyons se manifester une tendance à reconstruire, à partir des données psychologiques et sociologiques, un christianisme coupé de la Tradition ininterrompue qui le relie à la foi des apôtres, et à prôner une vie chrétienne privée d'éléments religieux."

Devant ces tendances, le pape rappelle aux évêques que leur première fonction est la prédication de l'Evangile. C'est à eux, et non aux savants, "en union avec tout le corps épiscopal qu'a été confiée, à la suite du collège apostolique, la charge de veiller à la pureté de la foi et à l'unité de l'Eglise."

Reconnaissant la valeur des enquêtes sociologiques, le pape affirme qu'elles ne sauraient cependant constituer par elles-mêmes un critère déterminant de vérité. Invitant les évêques à l'écoute patiente des hommes de ce temps, Paul VI n'en déclare pas moins que le seul et dernier fondement de notre foi réside dans "la parole de Dieu écrite, inséparable de la Sainte tradition".

Le pape rappelle enfin aux évêques qu'ils ne sauraient proclamer la parole de Dieu, "si elle ne nous était devenue familière parce que quotidiennement méditée et priée". "Ce qui est souvent le plus nécessaire, ajoute-t-il, ce n'est pas tant un surcroît de paroles, qu'une parole consolante à une vie plus évangélique. Oui, c'est du témoignage des saints que le monde a besoin..."

### LES TRANSPORTS

transports en commun à Vancouver et à Victoria.

En temps normal, les autobus transportent quotidiennement 200.000 personnes à Vancouver et 30.000 à Victoria.

Les effets de la grève ont particulièrement été ressentis hier par les étudiants qui reprenaient leurs cours après les vacances de Noël. D'importants embouteillages se sont produits dans les rues, de nombreuses personnes ayant dû utiliser leurs voitures pour se déplacer, faute d'un service d'autobus.

### LE COMITÉ

nière de faire fonctionner notre société, qui subira inévitablement d'autres assauts violents, sans ruiner complètement l'appareil démocratique. Sur ce point, tant M. Rocher que M. Trudeau ont fait état d'une nouvelle loi qui pourrait être adoptée - le délai est incertain - lo qui se situerait entre la présente législation d'urgence et les articles actuels du code criminel, et que l'on pourrait appliquer advenant une reprise des activités terroristes. Les deux parties ont échangé des vues sur ce sujet.

Mais M. Rocher a dit qu'on a surtout voulu sensibiliser le gouvernement à la réaction de la jeunesse devant la loi des mesures d'urgence et lui faire sentir combien cette jeunesse, qui a rejeté la solution FLQ, a-t-il précisé, souhaite construire quelque chose de nouveau. Il est évident que le premier ministre et ses interlocuteurs ont abordé ces questions fondamentales. Le désaccord profond est apparu fortivement mais clairement lorsque M. Rocher a commenté l'attitude de la jeunesse québécoise qui ne trouverait pas sa motivation dans un idéal fédéral. M. Rocher a souligné à ce sujet que, pour M. Trudeau, la jeunesse "doit être consignée au service du Canada." La réponse de M. Rocher laissait entendre tout au moins qu'on est loin de s'entendre sur la manière de conscrire cette jeunesse.

M. Claude Ryan qui a répondu à quel-

## Les élèves d'art dramatique réclament un directeur

Les quelque 40 élèves d'art dramatique, dont l'école relève directement du ministère québécois des affaires culturelles, ont décidé hier de boycotter indéfiniment les cours.

Les élèves s'expliqueront aujourd'hui à 10h 30 sur les raisons qui les ont poussés à ne plus assister aux cours mais il semble bien que le malaise tiende en partie à l'absence d'un directeur au conservatoire de Montréal depuis le départ de Paul Hébert pour le Grand Théâtre de Québec, il y a six mois.

Une conférence de presse doit se dérouler au Théâtre national, rue Sainte-Catherine est.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

**Traitement: \$17,443 - \$19,820**

**DIRECTEUR DE RÉSEAU**

AGENCE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS

OTTAWA

**Fonction publique du Canada**

**FONCTIONS:** Le directeur de réseau devra établir des normes, intégrer des installations et des services commerciaux à un réseau de télécommunications conformément à ces normes, négocier avec les fournisseurs et se faire rembourser les frais d'exploitation par les ministères de l'Etat. Le réseau desservira tous les ministères et organismes de l'Etat.

**CONDITIONS DE CANDIDATURE:** Diplôme universitaire sanctionnant un cours reconnu, de préférence en sciences appliquées ou en génie. Les candidats doivent posséder une vaste expérience des télécommunications, en partie connexe aux fonctions du poste, et avoir occupé pendant plusieurs années un poste supérieur de gestion. Le titulaire du poste doit s'être familiarisé avec les principes de télécommunications et leurs applications à la planification d'un réseau, l'étude et la planification de la transmission, les systèmes de commutation, ainsi que les techniques et la gestion du trafic.

La formule de demande d'emploi PSC 367-401 dûment remplie doit être adressée aux: CADRES ADMINISTRATIFS "A", COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA, OTTAWA 4 (ONTARIO).

Les intéressés doivent s'inscrire au plus tard le 14 JANVIER 1971.

Référence à rappeler dans toute correspondance: Concours no 71-3602

**INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL**

**Infirmières autorisées en salle d'opération**

**Qualifications:** Minimum de 2 ans d'expérience en salle d'opération (chirurgie générale); - de préférence expérience en chirurgie cardiaque, thoracique ou vasculaire

Postes disponibles dès maintenant.

S'adresser à :

Institut de Cardiologie de Montréal, Service du Personnel, 5000 est, rue Bélanger, Montréal 410, Qué. Tél. : 376-3330 poste 267

**SPÉCIALISTE DE FRANÇAIS**

Une grande entreprise canadienne recherche les services d'un linguiste bilingue spécialisé dans l'enseignement du français par la méthode LFI.

Le candidat devra avoir une formation universitaire et une expérience suffisante pour diriger un groupe de professeurs dans l'enseignement des langues française et anglaise aux cadres et au personnel de la compagnie.

Adresser curriculum vitae détaillé en mentionnant traitement désiré à **Case 1428** Le Devoir.

**LE COLLÈGE DE HAUTERIVE**

offre d'emploi

**PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE**

(à temps partiel)

**Exigences:** Diplôme universitaire en philosophie de préférence une maîtrise.

**Salaires:** selon la convention des CEGEP.

**Début de l'emploi:** janvier 1971.

Communiquer avec:

Directeur de l'éducation permanente Collège de Hauterive 537, boulevard Blanche Hauterive. Tél.: 589-5707

**LE COLLÈGE EDOUARD-MONTPETIT**

recherche les services de

**PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE**

temps plein ou partiel pour le 2e semestre débutant le 25 janvier 1971.

Prière de faire parvenir toute demande par écrit, accompagnée d'un curriculum vitae complet, au:

**BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, CEGEP EDOUARD-MONTPETIT, 945, chemin de Chambly, Longueuil.**

**POSTE VACANT POUR L'ANNÉE 1971-1972**

**PROGRAMME D'ORIENTATION**

Le département d'Éducation offre un programme d'orientation de deux ans (M.A. et M.Ed.)

**VACANCE**

- Un (1) professeur d'Orientation
- Qualités requises:** Détenteur d'un Doctorat ou d'une maîtrise ou licence avec expérience en Orientation.
- Nature des fonctions:** Enseignement; supervision de recherche.
- Le traitement dépend des qualifications et de l'expérience et est négociable.
- Pour tout détail, s'adresser au:

Chef du Département d'Éducation Université de Moncton Moncton, N.B., Canada

Tél. No. 506-855-2070 - Poste téléphonique: 336

6. La date effective de nomination est habituellement le 1er juillet.

**DIRECTEUR MÉDICAL**

Un important hôpital de Montréal recherche immédiatement les services d'un directeur médical à temps complet.

Le candidat devra posséder une maîtrise en administration hospitalière ou une expérience équivalente comme directeur médical.

Toutes les candidatures seront traitées de façon confidentielle.

Faire parvenir curriculum vitae détaillé à:

**Case 1430, Le Devoir**

## Le leadership de l'UN

# Le comité qui appuie Wagner réclame une commission pour fixer les règles du congrès

Un comité de jeunes activistes de l'Union nationale, qui s'emploie depuis deux mois à susciter la candidature du juge Claude Wagner à la tête du Parti sans toutefois être officiellement mandaté par celui-ci, a déclaré hier qu'il n'inviterait aucune personnalité à briguer la succession de M. Jean-Jacques Bertrand "tant et aussi longtemps qu'une commission indépendante du Parti n'aura pas fixé les règles d'un congrès de leadership".

Cette déclaration, signée par M. Jean-Yves Dufresne au nom du "Comité d'action politique", indique que le magistrat, contrairement aux rumeurs qui circulaient en ce sens, n'annoncera pas sa candidature au cours d'une "soirée d'amis disponibles", prévue pour le mercredi 13 janvier au Club Renaissance de Québec. Mais c'est au cours de cette manifestation du 13 janvier que le comité lancera une brochure intitulée "Pourquoi Wagner?".

Malgré les démentis apportés par M. Wagner lui-même aux rumeurs de son éventuelle candidature, le Comité n'en poursuit pas moins son action, une action que M. Bertrand a personnellement désavouée l'autisme dernier et qui inspire de sérieuses craintes à quelques-uns des aspirants au leadership du Parti.

Ces derniers ont en effet appris ce que le "Comité d'action politique" confirmait encore hier soir: un sondage effectué par des partisans de M. Wagner dans la plupart des circonscriptions démontre que, sur 28.000 militants interrogés depuis trois mois, 89 pour cent se disent favorables à une candidature de l'ancien ministre libéral lors du congrès de l'UN.

La date et les modalités de ce congrès seront arrêtées au cours d'une réunion du Conseil national de l'UN, à Québec, le 23 janvier. Mais le "Comité d'action politique" craint que, sous la pression des aspirants au leadership et des hautes instances du Parti, le Conseil ne soit amené à limiter les candidatures, par exemple en posant des

conditions telles que M. Wagner ne pourrait entrer dans la course. A titre d'hypothèse, un membre du Comité signale que le comité d'organisation du congrès pourrait exiger que tout candidat ait été militant de l'UN au cours de trois ou cinq dernières années. Du coup, M. Wagner ne serait pas admissible.

C'est pourquoi les activistes wagnériens réclament la création d'une "commission indépendante", habilitée à définir les conditions d'admissibilité des candidats et les modalités du congrès.

Déjà, affirment encore les jeunes tures du Parti, des candidats au leadership ont pris peur à l'idée que le juge Wagner pourrait se porter candidat. C'est pourquoi, disent-ils, ils ont répandu le bruit que la manifestation d'amitié du 13 janvier devait avoir lieu le 12, espérant ainsi attirer à Québec des partisans qui, trouvant la porte close, retireraient leur appui au juge Wagner.

Et le Comité ajoute dans son communiqué: "Nous invitons donc certains pseudo candidats qui ont pris panique devant notre action à garder leur sang-froid: ils en auront grandement besoin."

C'est à la fin de janvier que le "Comité d'action politique" compte soumettre à M. Wagner un dossier complet de études, sondages et explorations qu'il aura alors achevés. Sur la foi de ce dossier, disent-ils, M. Wagner prendra une décision.

L'hypothèse de cette candidature reste-t-elle donc réaliste?

"Evidemment, répond M. Dufresne, nous n'aurions pas accompli tout ce travail si nous n'avions pas certaines certitudes."

Le Comité, qui a déjà établi une permanence à Québec, doit ouvrir un deuxième secrétariat à Montréal ces jours prochains.

## Lemieux, Vallières et Gagnon

# L'audition des requêtes reprend ce matin

par Pierre Richard

Le procureur de la Couronne ayant été pris au dépourvu, l'audition des requêtes en cautionnement pour M. Robert Lemieux, Pierre Vallières et Charles Gagnon a été ajournée à ce matin.

En fait, seule la requête de Me Robert Lemieux, arrêté le 16 octobre dernier en vertu de la loi sur les mesures de guerre, a été entendue, hier après-midi, par le juge Roger Ouimet. La requête de Pierre Vallières et Charles Gagnon sera entendue à la suite de celle de Me Robert Lemieux. Tous trois sont détenus, en vertu des lois d'urgence, depuis le 16 octobre et sont accusés d'avoir participé à une conspiration séditionnaire entre le 1er janvier 1968 et le 16 octobre 1970 et d'avoir été membres de l'Association illégale, c'est-à-dire le Front de libération du Québec, ou d'avoir déclaré en faire partie.

Me Michel Proulx, procureur de Robert Lemieux, a allégué, dans son plaidoyer que le fardeau de prouver qu'un accusé ne doit pas obtenir son cautionnement revient à la Couronne et que si elle ne peut pas le faire, le tribunal ne doit pas refuser ce droit à l'accusé. Me Proulx a demandé au procureur de la Couronne sur quoi il se basait pour soutenir que Robert Lemieux ne se présenterait pas à son procès s'il est libéré sous cautionnement. Me Proulx a souligné que jusqu'à maintenant aucun élément de preuve n'a été avancé contre son client.

En réponse à la question de Me Proulx, le procureur de la Couronne, Me Gabriel Lapointe, a précisé que les faits que l'on reproche à Robert Lemieux se situent entre le début d'octobre et le moment de son arrestation, même si l'acte d'accusation fait état de la période allant du 1er janvier 1968 au 16 octobre 1970. Me Lapointe a particulièrement insisté sur le fait que pendant ce temps Robert Lemieux a tenu plusieurs conférences de presse. Invité par le juge Ouimet à produire le texte de ces conférences de presse et à dire pourquoi il croit que Robert Lemieux ne se rendrait pas à son procès, le procureur de

la Couronne a déclaré ne pas avoir ces textes et a demandé un ajournement à ce matin.

Le juge Ouimet a refusé à Me Robert Lemieux le droit de plaider conjointement sa cause avec Me Proulx. Dans le cas de Vallières et Gagnon, c'est Me Pothier Ferland qui défendra la requête. Me Ferland et Proulx sont assistés de Mes Robert Burns, député péquiste à l'Assemblée nationale, et Michel Robitaille.

Le texte de la requête de Vallières et Gagnon, déposé devant le tribunal, mentionne les arguments suivants: les dénis de justice dans les affaires Vallières et Gagnon; "le caractère odieux et injuste de la "situation de bœufs émissaires nationaux qui leur est faite depuis trop longtemps"; le fait que les deux accusés sont présentement malades et les

conséquences extrêmement graves de leurs nombreuses années d'incarcération sur leur état de santé; le fait que Vallières et Gagnon ont déjà respectivement passé 47 et 45 mois en prison.

Avant l'audition proprement dite de la requête de Me Lemieux, un échange assez vif a eu lieu entre celui-ci et le juge Ouimet. M. Lemieux a accusé le juge de l'avoir déjà menacé sur le plan de sa carrière et lui a reproché sa dureté envers les accusés du FLQ. Le juge Ouimet a réfuté ces accusations et a précisé que la seule chose qu'il ait faite, c'est de mettre en garde Me Lemieux contre "ces enthousiasmes de jeunesse". Le juge Ouimet a offert la possibilité à Me Lemieux de remettre l'audition de la requête à vendredi devant le juge Chailles, ce qu'il a refusé.

# Le Conseil statuera sur l'avenir de TdH

Le Conseil municipal sera invité, à la séance de ce soir, à mettre sous la forme de règlement la transformation de Terre des Hommes annoncée en octobre dernier.

Dans un premier temps, le comité exécutif demande aux conseillers municipaux d'abroger le règlement concernant la direction générale de Terre des Hommes; en second lieu, on leur demande de confier au secrétariat administratif de la Ville "la responsabilité en ce qui concerne Terre des Hommes de représenter la Ville auprès des participants, des exposants et du public, d'assurer la coordination des activités de tous les services, organismes et personnes concernées de la Ville et d'ainsi veiller à la bonne administration et à l'exécution de toute décision concernant Terre des Hommes." Le secrétaire de la Ville sera aussi chargé de diriger la plani-

fication des activités de Terre des Hommes.

D'autre part, selon le projet de règlement qui sera étudié ce soir, ce sera le comité exécutif qui décidera de l'utilisation des installations de Terre des Hommes et qui déterminera les conditions de participation ou d'exposition. Tout projet de participation devra être approuvé par le comité exécutif qui en déterminera le coût. C'est aussi ce dernier qui établira les prix d'admission aux pavillons.

Le projet de règlement est attendu depuis octobre alors que le comité exécutif, quelques semaines avant les élections, avait annoncé son intention de faire de Terre des Hommes un vaste parc public qui relèverait des divers services de la Ville et dont l'accès serait gratuit.

Le comité exécutif demande aussi, ce

Suite à la page 2

# Trois ministres aspirent déjà à la succession de M. Robarts

TORONTO (d'après CP) — Trois membres du cabinet de M. John Robarts, premier ministre démissionnaire de l'Ontario, ont déjà annoncé officiellement leur candidature à la direction du parti conservateur ontarien.

Le congrès du leadership se tiendra au Maple Leaf Gardens de Toronto du 10 au 12 février et les trois candidats en lice sont: MM. William Davis, ministre de l'éducation, Darcy McKeough, ministre des affaires municipales, et M. Bert Lawrence, ministre des finances et du commerce. M. Davis avait annoncé sa candidature il y a deux semaines, alors que les deux autres l'ont fait hier.

Les trois candidats à la succession de M. Robarts préconisent un contrôle canadien des ressources et de l'économie beaucoup plus ferme que celui proposé par M. Robarts. Ce dernier a en effet déclaré à la législature canadienne: "Peu importe d'où vient le capital, pourvu qu'il favorise la croissance de l'Ontario et procure des emplois." Il avait aussi affirmé à New York qu'il ne pouvait accepter l'opinion selon laquelle la propriété étrangère empêche le Canada d'être un pays indépendant.

Au cours d'une conférence de presse donnée dimanche à son bureau de Bay Street, à Toronto, M. McKeough a souligné qu'il exercera son programme électoral sur la croissance économique et le besoin de gouvernements locaux forts. Il a cependant ajouté que la lutte contre le chômage devait primer le désir du contrôle canadien de notre économie.

M. McKeough, qui aura 38 ans le 31 janvier, a également déclaré que le gouvernement devait être "plus près du peuple" en attachant plus d'importance aux autorités locales et en résistant à la tendance de centraliser le pouvoir.

Le ministre des finances de l'Ontario, M. Bert Lawrence, a annoncé au cours d'une conférence de presse, donnée dans sa circonscription de Carleton-Est, qu'il changeraient les orientations du parti. Il faut mettre l'accent sur les services plutôt que sur la production, a-t-il dit, afin de rendre le gouvernement "plus humain et plus sensible".

Le député de 47 ans a déclaré que les secteurs qui feraient l'objet d'une attention particulière sont l'environnement, la récréation, les conditions dans les régions rurales et les relations avec les minorités. Il préconise également une attitude plus ferme au sujet du contrôle canadien sur les richesses naturelles. Les Canadiens sont "tout simplement achetés" par les Etats-Unis, a-t-il affirmé.

M. William Davis, qui demeure le candidat favori à la succession de M. Robarts, a déclaré que ses priorités étaient: le nationalisme économique, le contrôle de la pollution et le développement régional. Il poursuivra cependant la politique de M. Robarts dont la priorité principale fut "les intérêts du Canada et des Canadiens".

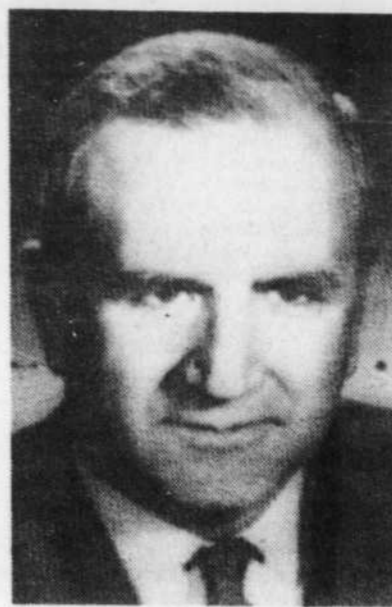
L'on s'attend à voir plusieurs autres candidats entrer dans la course, notamment: Allan Lawrence, ministre des mines et du nord ontarien; George Karr, ministre de l'énergie et des ressources naturelles; Léo Bernier, chef du caucus conservateur; Tom Wells, ministre de la santé; Leonard Reilly, ancien whip du parti conservateur ontarien.

# Le premier vol de dynamite de 1971

ST-PAUL, Qué. (PC) — Des cambrioleurs ont volé 127 bâtons de dynamite et 377 détonateurs, en fin de semaine, sur un chantier de construction à St-Paul, a annoncé la Sûreté du Québec.

Le vol a été commis dans un hangar appartenant à la St-Paul Construction Co. C'est le premier vol du genre signalé dans la province du Québec depuis le début de la nouvelle année.

L'an dernier, plus de 10.000 bâtons de dynamite avaient été volés dans la province, ce qui a amené le gouvernement à instituer une sévère réglementation concernant la vente, le transport et la possession d'explosifs.



Le juge Jacques Trahan

# suites de la première page

## CRIMINELLEMENT

ont juré que Simard leur avait fait ses aveux sans aucune contrainte mais avait refusé de les signer.

La déclaration s'arrête là. Simard déclare qu'il ne veut pas incriminer d'autres personnes racontant les détails de sa longue fuite avec les frères Rose. Pour ce qui est de la mort de Pierre Laporte, le coroner Trahan s'est dit satisfait de tous ces témoignages. "L'enquête n'avait pour but a-t-il dit que de connaître les circonstances qui ont entouré la mort de M. Laporte exclusivement. Il s'agit d'une mort violente par processus d'asphyxie par strangulation aux liens; il y a eu crime et ses auteurs présumés sont Paul Rose, Jacques Rose, Francis Simard et Bernard Lortie".

D'après les déclarations de Lortie et de Simard, Pierre Laporte, qui était séquestré dans la petite maison de la rue Armstrong à Saint-Hubert, depuis le jour de son enlèvement le 10 octobre, a tenté d'échapper à ses ravisseurs en se jetant dans une fenêtre le vendredi, 16 octobre. Jacques Rose, Francis Simard et Bernard Lortie, qui se trouvaient alors dans la maison, retirèrent le ministre de sa fâcheuse posture et soigné tant bien que mal des coupures assez profondes.

Lortie quitta alors la maison et s'en fut prévenir Paul Rose à Montréal. Ce dernier intima l'ordre à Lortie de se réfugier à telle adresse non révélée puis se présenta le lendemain, samedi 17 octobre, rue Armstrong, où attendaient Jacques Rose et Francis Simard en compagnie de M. Laporte blessé. Tous trois décidèrent alors de tuer leur otage et, ensemble, l'étouffèrent avec sa chaînette jusqu'à ce que mort s'ensuive. Ils déposèrent le cadavre dans la malle de la Chevrolet verte qui était dans le garage de l'enlèvement. Les deux frères Rose montèrent dans cette voiture tandis que Simard suivait dans une Acadian blanche. Les frères Rose stopperent leur auto sur le terrain où l'on devait découvrir quelques heures plus tard le cadavre de Pierre Laporte. Ils monterent ensuite dans l'Acadian avec Simard. Le trio se rendit à Longueuil non sans avoir jeté par-dessus bord les deux carabines M-1 qui avaient servi à l'enlèvement de Pierre Laporte devant sa demeure, rue Robitaille, le 10 octobre. Ils abandonnèrent l'Acadian blanche devant le 31 de la rue Iberville à Longueuil et prirent l'autobus pour aller chercher refuge Chemin de la Reine-Marie où Lortie était capturé le 16 novembre tandis que ses comparses, dissimulés dans un placard truqué, échappaient aux policiers.

Les trois fuyards ont enfin été capturés le 27 décembre à Saint-Luc, près de Laprairie, où ils occupaient une maison louée par Michel Viger. Ils avaient creusé un tunnel depuis la cave de cette maison jusqu'à l'extérieur afin de s'y reloger au cas où les policiers viendraient.

Me Jacques Ducros, procureur de la Couronne dans cette affaire, a déclaré hier, après le verdict du coroner, que les quatre prévenus pourraient comparaître dès aujourd'hui si le juge en chef Chailles était d'accord. En vertu de l'article 448 du code pénal, le coroner Trahan a ordonné que les frères Rose, Francis Simard et Bernard Lortie soient amenés le plus tôt possible devant un juge. Me Ducros a précisé qu'ils devraient répondre à plusieurs actes d'accusation et qu'ils ne subiraient sans doute pas d'enquête préliminaire. La Couronne demandera en effet que les inculpés soient cités directement à leur procès selon une procédure de "preferred indictment" grâce à laquelle le procureur général peut demander que le stade de l'enquête préliminaire soit évité dans certains cas. Il se pourrait donc que les frères Rose, Simard et Lortie subissent leur procès dès la session de janvier des assises qui débute après-demain. Ils peuvent être accusés entre autres de meurtre qualifié, de rapt, de personne, d'appartenance au FLQ et de port d'arme illégale.

Ces armes, du reste, deux carabines M-1, dont le mécanisme avait été acheté à Montréal mais qui avaient été transformées par Simard grâce à des pièces achetées à New York et d'autres fabriquées par lui ont été produites hier en cour". Un expert de la SQ a déclaré qu'il s'agissait là d'un travail fort bien exécuté qui faisait de ces anciens M-1 des armes inédites originales. "Simard les a identifiées, d'après la déclaration présentée hier par le policier Gaboury et a reconnu son travail sur ces armes redoutables".

Le 30 décembre, les policiers sont retournés rue Armstrong à la suite d'une information qu'ils auraient obtenue de Paul Rose et selon laquelle les cro-

ses originales des M-1 étaient cachées entre la toiture et le plafond. Les policiers, suivant les indications de Rose, ont tout de suite retrouvés les deux pièces de bois qui ont été produites aussi hier".

En matinée, les frères Rose et Francis Simard ont été appelés dans la boîte des témoins mais ont refusé de témoigner.

## NOUS AVONS

"Pourquoi y a-t-il eu non lieu dans cette affaire?" insiste Jacques Rose.

"Je n'ai pas à parler de cette affaire avec vous!" tranche le coroner.

"Vive les gars de Lapalme! Vive les travailleurs du Québec!" s'écrie Jacques Rose en se retirant.

Enfin c'est Paul, grand, fort, dont le visage pourrait être jival sans cette ressemblance aux photos qu'on publie de lui depuis l'enlèvement de Pierre Laporte. Vêtu d'une chemise bleue et d'un tricot brun, Paul Rose passe tout droit devant la boîte des témoins et s'approche de la clôture qui le sépare de l'assistance. N'eût été son regard apeuré, hagard, on imaginerait un curé qui va demander aux fidèles de faire silence.

"Vive le FLQ 70, vive le FLQ 71, 72 et 73", dit-il.

Le greffier commence à marmotter ses formules, le juge demande à Rose de venir dans la boîte des témoins. "Nous avons frappé juste, dit-il, nous avons frappé fort" explique-t-il après avoir indiqué qu'il voulait "parler à la salle". Le juge ordonne son expulsion.

Ce n'est qu'après que le policier Gaboury devait venir lire la déclaration que Simard lui aurait faite en présence du policier Vigneault qui vint corroborer le témoignage de son confrère.

Après la lecture de cette déclaration et quelques témoignages de policiers enquêteurs, le juge Trahan a mis fin à son enquête en tenant Paul Rose, Jacques Rose, Francis Simard et Bernard Lortie criminellement responsables de la mort de Pierre Laporte.

# Les épiceries seront ouvertes 62 heures par semaine

Par suite de l'entrée en vigueur du bill 24, le 1er janvier, les épiceries et les super-marchés pourront demeurer ouverts 62 heures par semaine.

C'est le gouvernement Bertrand qui avait présenté une législation modifiant les heures d'affaires des établissements commerciaux et son adoption par l'Assemblée nationale remonte à novembre 1969. Mais le bill 24 comportait une disposition retardant son entrée en vigueur, à l'expiration des décrets concernant les conventions collectives dans ce secteur de travail.

En vertu de la nouvelle réglementation, les magasins d'alimentation du Québec pourront ouvrir leurs portes de 8h30 du matin à six heures du soir, du lundi au mercredi. Les jeudi et vendredi, les magasins d'alimentation pourront demeurer ouverts jusqu'à 9 heures le soir. Le samedi cependant, ils seront tenus de fermer à 5 heures de l'après-midi.

On se rappellera les plaintes des propriétaires de magasins d'alimentation et notamment des petites épiceries, qui déplorait le fait, avant l'adoption de cette loi, de garder leur établissement fermé le lundi matin. Ils n'ont toutefois pas fait savoir s'ils se prévaudront des dispositions de la nouvelle loi concernant les heures d'ouverture et de fermeture.

Cette législation ne s'applique pas aux établissements commerciaux dont l'activité exclusive est la vente de tabac, journaux, pâtisseries, produits pharmaceutiques et fleurs, ni aux épiceries dont le personnel comprend trois personnes ou moins.

# Menace de grève à ville d'Anjou

Les quelque 45 employés de bureau de l'hôtel de ville de Ville d'Anjou, membres de la Fédération des services publics (CSN), pourraient déclencher la grève d'ici le 15 janvier s'ils n'obtiennent entre-temps gain de cause.

Les négociations, commencées dès l'accréditation du syndicat en décembre 1969, n'ont guère progressé depuis cette date, et ce malgré l'intervention d'un conciliateur provincial.

Les syndicats réclament une hausse de salaire de 12% et une "évaluation scientifique des tâches" par la ville.

## ■ aujourd'hui

A 12h30, à la salle Bonaventure du Reine Elizabeth, déjeuner du Kiwanis Club of St. George. M. John Ewasew, c.r., sera le conférencier.

A 14h00, au 3844, ouest de la rue Saint-Jacques (2ème étage), conférence de presse portant sur l'avenir de la Maison du chômeur.

De 17h00 à 19h00, au centre social de l'Université de Montréal, réception du nouvel an de la Chambre de commerce du district de Montréal.

**SURPRISE**  
**TRANQUILLE**  
**EN JANVIER**  
Tél.: 844-6571

## Les évêques étudient la question

# Bientôt le baptême par étapes?

par Gilles Provost

L'Assemblée des évêques du Québec étudie présentement la possibilité d'un "baptême par étapes" pour les enfants. Selon cette formule, le baptême serait échelonné en plusieurs étapes: peu après sa naissance, l'enfant serait inscrit comme catéchumène dans l'Eglise, ce qui veut dire que l'Eglise prendrait en charge, avec les parents, sa préparation à l'entrée définitive parmi les chrétiens. Le bain d'eau, qui termine la cérémonie baptismale, serait retardé tant que l'enfant n'aurait pas la maturité nécessaire pour en faire la demande, et s'engager par lui-même.

Ce procédé peut sembler révolutionnaire mais, depuis toujours, c'est la démarche que doivent suivre les adultes qui pensent à se convertir au catholicisme. S'ils ne sont pas déjà baptisés, on exige une étape préparatoire qui, selon les théologiens, fait partie intégrante du baptême lui-même. Ce n'est que lorsqu'ils sont prêts que l'Eglise consent à les accueillir définitivement en son sein.

L'idée de proposer la même démarche pour les enfants est plutôt neuve. Les revues spécialisées ne comptent encore que cinq ou six articles sur ce sujet. Les évêques du Québec ont dû étudier cette question avec une attention particulière parce qu'un couple de catholique, de Montréal a officiellement demandé à l'archevêque de Montréal, en juillet dernier, que leur fille soit ins-

crité comme catéchumène plutôt que d'être baptisée immédiatement. A ce jour, ils n'ont pas encore reçu de réponse officielle.

Les parents en question demandaient même à Mgr Grégoire que cette possibilité soit officiellement offerte à tous les catholiques de Montréal dans les plus brefs délais. "De cette façon, expliquaient-ils, la démarche de notre fille en serait facilitée. Elle ne serait pas un cas isolé."

Selon les observateurs, il semble peu probable que cette deuxième voie puisse être officiellement proposée avant au moins deux ou trois ans en raison des conséquences sérieuses qu'elle peut avoir pour l'Eglise. Un diocèse, une province ou même un pays comme le Canada peut difficilement s'engager dans une telle aventure sans consulter les autres conférences épiscopales ou sans qu'un consensus partiel se soit dessiné.

Pourtant, il est aussi difficile d'interdire cette démarche aux parents qui en ont fait la demande tant que les études nécessaires n'ont pas été terminées. Tel est le dilemme dans lequel s'est trouvé enfermé le comité d'experts qui a étudié la question à la demande des évêques. Ils ont finalement estimé que les évêques ont déjà le pouvoir de retarder le baptême pour certaines raisons. Ils pourraient donc faire de même dans ce cas, au moins jusqu'à ce qu'ils aient réussi à se forger une opinion ferme.

Cette proposition a dû normalement être étudiée par l'assemblée des évêques du Québec à la fin du mois dernier. Quelle que soit leur réponse concrète au cas qui leur a été soumis, ils poursuivront vraisemblablement l'étude du problème en consultant des évêques étrangers et en relançant le débat à un niveau supérieur.

Jusqu'à récemment, les théologiens ne voyaient que deux voies possibles: ou bien l'enfant était baptisé le plus tôt possible comme le demandait l'Eglise ou bien il cheminaient à l'extérieur de l'Eglise jusqu'à ce qu'il se décide à y entrer.

Maintenant, un assouplissement de la théologie sacramentaire permet de considérer que la démarche pourrait se faire à l'intérieur de l'Eglise sans que l'adhésion soit définitive. Tout en admettant que l'aspersion d'eau soit l'acte essentiel du baptême, les théologiens voient de plus en plus que les étapes préliminaires ne sont peut-être pas négligeables. Le baptême comme signe concret pour le baptisé lui-même pourrait avoir une signification accrue s'il était vécu plus consciemment.

Il est évidemment difficile d'apprécier a priori les conséquences d'une telle mutation pour l'avenir de l'Eglise. Au départ, beaucoup de catholiques croient que l'on est catholique par naissance, au moins jusqu'à ce qu'ils aient réussi à se forger une opinion ferme.

# éditorial

## La construction et la négociation sectorielle

Le décret de la construction est en vigueur depuis quelques jours à peine, soit depuis le 1er de ce mois. On avait espéré qu'il apporterait la paix dans cette industrie jusqu'à mai 1973, date de son expiration. Cette paix aurait été particulièrement bienvenue après les années troublées que nous avons connues dans ce secteur névralgique de notre économie. Malheureusement, tout indique que cet espoir pourrait bien avoir été vain.

En effet, les journaux d'hier nous apprennent que la plus importante association patronale, la Fédération de la construction, entend contester devant les tribunaux la légalité de plusieurs clauses de ce décret et boycotter, entre-temps, sa mise en application.

Il y aura de la casse, car les syndicats, particulièrement ceux de la CSN, ont décidé de se battre pour faire respecter les nouveaux droits qu'ils viennent de conquérir. Ces syndicats n'ont pas l'habitude de craindre les affrontements.

1971, donc, débute sous de mauvais auspices. Le bâtiment, baromètre de la prospérité d'un peuple, est sérieusement menacé.

L'action de la Fédération de la construction n'aurait pourtant pas dû nous prendre par surprise. Le décret que le ministre du travail a dû imposer par suite de l'échec de la négociation directe et même de la conciliation, pouvait difficilement plaire aux deux parties. Il a plu aux syndicats, mais il a déplu aux employeurs.

Les syndicats ont obtenu d'importants avantages pour eux-mêmes et pour leurs membres. Pour eux-mêmes, ils ont décroché la sécurité syndicale. A l'avenir, il faudra être membre d'un syndicat pour être embauché dans la construction ou pour y garder son emploi. Les employeurs devront retenir la cotisation à la source. Il y aura également des délégués syndicaux auprès des employeurs ou sur les chantiers. Ceux-ci bénéficieront d'une préférence d'emploi, de sorte qu'ils pourront accomplir leurs fonctions sans crainte d'être congédiés. Les procédures pour le règlement des griefs ont aussi été améliorées.

Pour les syndiqués, le principal gain représenté par le nouveau décret réside évidemment dans le régime de sécurité d'emploi qu'il leur accorde. Ce régime prévoit la priorité d'emploi aux ouvriers permanents sur les ouvriers occasionnels, et la priorité aux ouvriers de la région sur ceux des autres régions. C'est l'application, en somme, de la formule mise au point par le juge Gold. Les ouvriers n'auront plus qu'à présenter la carte qu'ils détiennent du ministre et qui les identifie comme ouvriers permanents ou occasionnels, ou encore comme employés réguliers de tel ou tel employeur.

Les syndiqués de la construction ont encore gagné sur plusieurs autres points. Ain-

si, désormais l'égalité des régimes de sécurité sociale est acquise à la grandeur de la province. Il en va de même pour les vacances et les fêtes chômées. Mais, surtout, un grand pas a été fait vers la parité salariale de toutes les régions avec celle de Montréal. On estime que seulement vingt pour cent des ouvriers qui travaillent en dehors de la métropole n'auront pas rattrapé les salaires de Montréal d'ici 1973.

Tous ces droits nouveaux compensent amplement pour les quelques droits acquis qu'il a fallu éliminer.

Pour les employeurs, les bons points sont beaucoup plus rares. Si l'on fait exception des clauses relatives à la sécurité patronale correspondant aux clauses de sécurité syndicale et de celles qui font perdre certains droits acquis aux travailleurs dans une région ou l'autre de la province, notamment aux chapitres des heures de travail des manoeuvres et aux frais de transport des ouvriers, le décret paraît, dans l'ensemble, plutôt onéreux.

La Fédération de la construction se plaint surtout de trois choses. Elle regrette que le décret assujettisse les contremaitres ordinaires à l'unité de négociation, qu'il soit trop généreux quant à la parité salariale et à certains rajustements de salaires, et qu'il veuille appliquer immédiatement la formule Gold sur la sécurité d'emploi. Sur ce dernier point, elle prétend que les cartes d'identification remises par le ministre aux employés de la construction comportent trop d'erreurs pour qu'on puisse s'y fier.

Sur la syndicalisation des contremaitres, nous sommes portés à donner raison à la partie patronale. Il ne nous apparaît pas normal que les contremaitres, même s'ils n'embauchent ni ne congédient les ouvriers qui travaillent sous leurs ordres, fassent partie du même syndicat que ces derniers. Quant aux erreurs qui se seraient glissées dans la confection des cartes d'identification des employés de la construction, il faudrait qu'on nous en fasse une meilleure démonstration.

Pour ce qui est de la parité salariale, il est difficile de ne pas reconnaître que le ministre a probablement voulu aller trop vite dans cette direction. Cette parité peut demeurer un objectif à atteindre, mais il aurait été préférable au moins de procéder avec plus de circonspection. L'économie de certaines régions en sera perturbée et plusieurs employeurs, petits et moyens, seront probablement acculés à la faillite. On risque de perdre des emplois au moment où on cherche fébrilement à en créer de nouveaux.

Ces faiblesses évidentes du décret justifient-elles l'action que la Fédération de la construction a décidé d'entreprendre? Nous préférons, pour l'instant, suspendre notre jugement là-dessus, mais on nous permettra de noter que cette première expérience de la négociation sectorielle en dehors de la fonction publique ou para-publique n'est guère

encourageante. Il faudra sûrement, avant de généraliser cette formule dans d'autres sphères d'activité, prévoir de meilleurs mécanismes de règlement des conflits.

Dans le domaine de la construction, les parties patronales et syndicales (il y avait 2 parties syndicales et 5 parties patronales) ont buté sur de graves difficultés qu'il serait vain d'ignorer. Les syndicats n'ont pas toujours fait l'unanimité entre eux, pas plus d'ailleurs que les patrons. Le champ de discussion était très vaste et les emplois couverts par la négociation souvent fort dispersés. Un seul contrat pour régir tout ce secteur était, au départ, une véritable gageure.

On a échoué. Des grèves ont éclaté. Le gouvernement est intervenu par une loi spéciale qui ordonnait la réouverture des chantiers et qui stipulait qu'il réglerait lui-même toute l'affaire si les parties ne parvenaient pas à s'entendre dans un délai donné. Et c'est ce qu'il a dû faire avec le décret du ministre Cournoyer.

C'est une méthode de règlement qui n'est évidemment pas satisfaisante. Certains ont déjà suggéré qu'on pourrait faciliter la négociation directe en imposant un monopole de représentation, tant chez les employeurs que chez les employés. La suggestion vaut d'être étudiée. Mais il faudra sûrement d'autres changements plus importants encore dans la procédure, car la présence d'un seul représentant syndical face à un seul représentant patronal ne garantirait pas nécessairement qu'on en arrivera à un accord. Il faudrait, notamment, prévoir des mécanismes de médiation et d'arbitrage susceptibles d'inspirer confiance aux deux parties, si l'on veut éviter que tout continue d'être réglé par l'Etat.

On doit accepter un rôle important pour l'Etat dans toute négociation sectorielle. Ce sera particulièrement le cas si on aboutit, un jour, à ce type de négociation pour toutes les sphères d'activité, mais on trahira l'esprit même de la négociation si tous les conflits devaient automatiquement ou à peu près se régler au niveau du cabinet provincial. Nous ne vivrions plus alors dans une économie libre, mais dans une économie hautement dirigée. Nous ne croyons pas que les syndicats et les patrons soient disposés à abdiquer ainsi leur liberté.

Il est donc important avant de s'engager plus avant dans le monde de la négociation sectorielle de tirer les leçons de l'expérience menée dans le champ de la construction. La négociation sectorielle généralisée pourrait présenter certes des avantages, tels une meilleure planification et un plus juste équilibre des revenus entre les diverses classes de salariés, mais elle pourrait aussi conduire à une intervention trop poussée de l'Etat ou à un chaos sans précédent, si on allait répéter les erreurs qui viennent d'être commises.

Ce sont ces erreurs qu'il faut maintenant corriger.

Vincent PRINCE



Dites-le avec des roses

### LIBRE OPINION

## Le NPD-Québec: du bois mort ou une planche de salut?

par GABRIEL GAGNON

M. Gagnon est professeur de sociologie à l'université de Montréal. Dans cette libre opinion, il commente la proposition de Jim Laxer, candidat à la direction du NPD Canadien, et les remous qu'elle a créés dans le NPD québécois. Les sous-titres sont du Devoir.

Le Devoir faisait récemment écho dans ses pages à une querelle entre Jim Laxer, candidat "Waffle" à la direction de son parti, et Roland Morin, chef du NPD-Québec, au sujet de la participation de ce parti aux élections provinciales et de son éventuelle alliance avec le Parti québécois. Loin de vouloir imposer la politique du NPD-Canada, Laxer exprime fort bien l'opinion de plusieurs membres québécois du PQ ou du NPD. Je voudrais essayer d'expliquer ce point de vue, particulièrement important à quelques mois des congrès du NPD-Québec et du NPD-Canada qui auront lieu respectivement en février et en avril: du congrès d'avril, sortiront un nouveau leader et le programme du parti pour les prochaines élections fédérales.

#### Plus de place au provincial

Il apparaît évident à tout observateur un tant soit peu impartial que le NPD-Québec n'a actuellement aucune place à remplir au niveau provincial: les résultats des dernières élections l'ont suffisamment prouvé. Cette aventure électorale, décidée au nom d'un pseudo-électorat socialiste anglophone, n'a fait qu'éloigner du parti, avec Robert Cliche, seul leader populaire qu'il ait eu jusqu'à date, une bonne partie de ses membres et de son électorat francophone. Poursuivre dans cette voie serait pour le NPD-Québec faire montre d'un aveuglement irréparable mais aussi manquer l'occasion d'accomplir au niveau fédéral un travail essentiel pour lequel il est seul disponible.

La crise d'octobre a en effet montré une fois de plus, à l'exception des cas fort ambiguës de Martial Asselin et de Pierre de Bané, l'incompétence d'une députation québécoise partagée entre le socialisme larvé des crédulistes. Seul le NPD, au dire même d'indépendantistes intranquillants, a maintenu une politique saine et adaptée aux circonstances, tout en semblant comprendre mieux que les autres la véritable situation québécoise. Ce parti a maintenu son attitude de principe sans souci d'un électoralisme à court terme qui l'aurait incité à s'adapter à la vague répressive.

Il faut donc souhaiter que le NPD puisse obtenir d'importants succès aux prochaines élections fédérales puisqu'il est le seul à pouvoir opposer une politique cohérente aux manies du "play boy" d'Ottawa. Ceci vaut autant pour le Québec que pour le Canada. En effet, qu'ils le veuillent ou non, les Québécois dépendent encore d'un parlement fédéral fort puissant, où 74 députés prétendent les représenter. Autant donc, en prévision des crises qui ne pourront manquer de se succéder ces prochaines années, y envoyer des hommes qui ac-

cepteront au moins toutes les dimensions de la réalité québécoise. En l'absence d'une intervention fédérale du Parti québécois, qui serait probablement une erreur, le NPD peut seul actuellement ajouter à son mince électorat socialiste, en plus des indépendantistes réalistes, tous ceux qui, acceptant l'indépendance comme une possibilité sérieuse sans y adhérer encore, s'opposent à un gouvernement prêt à l'étouffer avec ses lois, sa police et son armée.

Quant au NPD-Canada, il est difficile de voir en quoi il ferait montre de paternalisme déguisé en acceptant d'avance que le Québec s'autodétermine. Bien peu d'Algériens ont réagi de cette façon lorsque De Gaulle a accepté cette solution. Dire d'avance qu'on acceptera la décision du Québec, quelle qu'elle soit, c'est au contraire garantir toutes les voies de l'avenir sans en préjuger. Un certain nombre de socialistes canadiens, comme la majorité des socialistes québécois, sont de plus en plus convaincus que leurs politiques ne pourront se réaliser dans l'imbroglio constitutionnel actuel ni dans des états de siège artificiellement maintenus. Ceux qui croient à la réalité de l'impérialisme américain et veulent s'y opposer efficacement sont de plus en plus nombreux à penser que, délivrés du carcan actuel qu'ils acceptent mal l'un et l'autre, le Québec et le Canada seraient beaucoup plus libres de construire côte à côte la société de leur choix et d'adhérer ensemble à la communauté des peuples qui, en Santiago à Alger, de Stockholm à Hanoi, croient qu'il y a d'autres modèles possibles que ceux qu'imposent le dollar ou les tanks.

#### L'axe NPD - FRAP - PQ

Pour retrouver et même améliorer son audience québécoise, le NPD doit cependant opérer un certain nombre de révisions importantes dans sa politique et sa stratégie. Il est d'abord essentiel que, dès son congrès de février, le NPD-Québec renonce à toute incursion directe sur la scène provinciale, et aille même jusqu'à accorder au PQ le même appui critique qu'il apportait au FRAP aux dernières élections municipales. En effet, si l'on compare les programmes du PQ et du NPD, il est bien difficile de dire lequel est le plus social-démocrate. Il est assez évident, en outre que la majorité de la gauche québécoise adhère au PQ ou vote pour lui: le prochain congrès de ce parti devrait même rendre sa poli-

#### 1949

### Le ralliement des vétérans

par PIERRE VADEBONCOEUR

Les intellectuels du régime, ou ce qu'il en reste, se sont remis à l'ouvrage: la production presse. On ne gouverne pas seulement avec la police, surtout quand l'appareil législatif a fait le nécessaire pour couvrir des adversaires et qu'on est pris à devoir justifier longuement ce qu'on a fait du soir au matin.

Seulement il y a une petite difficulté: la soldatesque se mobilise plus rapidement, plus servilement et plus facilement que les intellectuels. C'est une question de nombre, compliquée d'une question de cervelle. Celle-ci est une denrée plus rare. Les rangs des artisans du verbe sont plus clairsemés et la discipline moins sûre. Quand on fait le décompte de ce qu'il y a d'hommes en armes pour appuyer le régime et de ce qu'il reste d'intellectuels pour faire la même chose, on constate non sans surprise, que si ceux-là sont innombrables, on est réduit, quant à ceux-ci, à gratter le fond du pot. C'est ici que M. Lefebvre rentre en service, que M. Pellerin répond présent, que M. Desbiens enfourche sa rossinante et que M. l'abbé Dion, l'air de rien, accepte du service comme espion.

On a sonné le ralliement des vétérans. Qu'est-ce qu'un régime autoritaire? Ce n'est pas seulement celui où la troupe est partout, c'est un régime où le pouvoir ne trouve plus, à part les gendarmes, que des Léopold Richer, des Louis-Philippe Roy et des Antonio Barrette pour le défendre. Quelques-uns devraient se souvenir de ça.

## bloc-notes

### Le Canada et la Chine

Dans une entrevue qu'il a accordée hier à un journal de Tokyo, le premier ministre du Canada a déclaré que son gouvernement réexamine sa politique au sujet de l'admission de la Chine communiste aux Nations unies. Il s'agit non pas du vote que le Canada a donné en faveur du régime de Pékin pour la représentation de la Chine à l'Assemblée générale, et au Conseil de sécurité, mais du vote sur la proposition de considérer ce litige comme une "question importante" exigeant l'assentiment des deux tiers des membres de l'Assemblée.

Cette déclaration prend une importance particulière à la veille du départ de M. Trudeau pour son voyage en Asie au cours duquel ce problème sera vraisemblablement discuté. La Charte des Nations unies, à l'article 18, stipule que les décisions sur les questions importantes sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votant. C'est une exigence tout à fait défendable pour éviter que, sur des problèmes majeurs, des décisions soient prises par une majorité simple qui n'est même pas une majorité absolue, car on ne compte ni les membres absents, ni ceux qui s'abstiennent de voter.

Le même article énumère diverses décisions qui sont considérées comme des questions importantes, notamment l'élection des membres de certains organismes de l'ONU, l'admission de nouveaux membres, la suspension des droits de membres, et l'exclusion de pays membres. Nor-

malement la reconnaissance d'une délégation pour représenter un Etat membre est affaire de routine et n'est pas traitée comme une question importante. Mais à la suite du changement de régime à Pékin il y a plus de vingt ans, la validité des lettres de créance des délégués de Taïpeh a chaque année été contestée.

Comme ce débat opposait les deux blocs, et principalement les Etats-Unis et l'U.R.S.S., le vote est devenu une épreuve de force entre les deux grandes puissances au sein de l'Assemblée générale et il est normal d'en faire une question importante. Durant plusieurs années, cette décision préliminaire avait plutôt valeur de principe, car Formose remportait assez facilement la majorité des voix. Cette majorité s'est graduellement réduite, et le 20 novembre dernier, pour la première fois, la résolution en faveur de Pékin a remporté la majorité de 51 voix contre 49 avec 25 abstentions.

#### L'avenir de Formose

L'attribution à Formose de la représentation de la Chine à l'ONU est depuis longtemps une fiction injustifiable, et le fait que la Chine occupe un siège permanent au Conseil de sécurité rend cette situation encore plus inacceptable. Le gouvernement qui exerce son autorité sur le pays le plus peuplé de la terre est absent de l'organisation internationale, et cela affaiblit la représentativité de l'ONU.

Dans ce litige, les Etats-Unis ont graduellement perdu du terrain. Des pays qui ne voulaient plus voter pour Formose et qui n'osaient pas déplaire à Washington se sont abstenus de voter. C'est ce qu'a fait le Canada durant quatre ans, de 1965 à 1969 inclusivement. Mais, en novembre dernier, comme le Canada avait établi des relations diplomatiques avec Pé-

kin, notre pays ne pouvait plus demeurer neutre et a voté avec la majorité favorable à la Chine communiste.

Le Canada a cependant voté en faveur de la résolution des Etats-Unis proposant que le choix de la délégation chinoise soit considéré comme une question importante. C'est cette attitude que le gouvernement canadien remet en question. Le point névralgique de ce débat c'est qu'en admettant Pékin on exclurait Formose. Toutefois, l'Etat de Formose ou de Taïwan n'existe pas, puisque Taïpeh prétend représenter toute la Chine. Formose, n'étant pas membre de l'ONU, ne peut pas vraiment en être exclu; c'est seulement la représentation de la Chine qui changera.

Si la Chine communiste entrerait à l'ONU, les Etats-Unis pourraient, par hypothèse, continuer à protéger Formose contre l'hégémonie de Pékin. Mais pour que des relations diplomatiques soient établies entre Washington et Pékin, il faudrait qu'un arrangement quelconque intervienne au sujet de Formose, soit à la suite d'un plébiscite ou autrement.

Le problème n'était pas le même pour le Canada. Pékin voulait que notre pays reconnaisse sa souveraineté sur Formose, mais Ottawa ne pouvait accepter cette condition: on a finalement trouvé un compromis. Ottawa a pris note de la revendication de Pékin sans se prononcer sur ce litige. L'Italie a par la suite adopté la même formule pour établir des relations avec la Chine communiste. Cette méthode ne peut pas s'appliquer entre Washington et Pékin, puisque c'est la flotte américaine qui protège Formose contre Pékin.

#### Une décision délicate

Dans son entrevue d'hier au journal japonais, M. Trudeau a dit qu'il est "d'une importance considérable que la Chine soit associée plus étroi-

tement à la communauté mondiale des nations qu'il n'a été possible dans le passé". Pour faciliter l'entrée de la Chine communiste à l'ONU, le Canada doit-il cesser d'appuyer la résolution américaine qui exige la majorité des deux tiers? Cela n'est pas certain, car même s'il est souhaitable que Pékin siège aux Nations unies, le changement désirable n'est pas pour autant une question de routine qu'on doive trancher à la majorité des membres votant.

D'autre part, la vérification des lettres de créance d'une délégation n'est pas normalement ce que la Charte considère comme une "question importante". Ottawa peut donc trouver de bonnes raisons pour adopter l'une ou l'autre attitude. Le voyage de M. Trudeau en Asie et la conférence du Commonwealth lui fourniront des éléments d'appréciation pour une décision qui se posera probablement de nouveau l'automne prochain.

Avec ou sans la majorité des deux tiers, on peut prévoir que le régime de Pékin participera aux travaux de l'ONU d'ici quelques années. Lors du vote du 20 novembre, la plupart des 25 pays qui se sont abstenus de voter inclinent plutôt pour Pékin, sans qu'ils auraient voté pour Formose. La tendance des dernières années va s'accroître.

La résolution américaine exigeant la majorité des deux tiers a été adoptée l'automne dernier par un vote de 66 à 52 avec 7 abstentions. La aussi la marge est assez faible, et un déplacement de quelques voix peut annuler cette majorité. Il serait souhaitable, cependant, que cette question, qui suscite encore un affrontement majeur, ne soit pas tranchée par une simple pluralité, mais que l'admission de Pékin à l'ONU soit votée au moins par une majorité absolue des membres de l'Organisation internationale.

Paul SAURIOL

## lettres au DEVOIR

### Le rôle des commis-pharmaciens

Enfin, à la suite des nombreux commentaires suscités par l'étude du professeur Lacasse, commentaires que les journaux ont étalés et qui, malheureusement, cachaient une partie de la situation qui existe dans le domaine de la pharmacie de détail, l'Association des pharmaciens salariés apporte une note de vérité à ce débat.

L'Association des pharmaciens salariés fait état d'un sondage (1) lequel démontre que seulement 15% des pharmaciens ont toujours un pharmacien de faction; je dois témoigner de la véracité de ce sondage, je suis commis-pharmacien (illégal), et ce, depuis 15

ans, mais jamais le Collège des pharmaciens n'a appliqué intégralement les règlements susceptibles d'appuyer les pharmaciens salariés. Le commis-pharmacien est encore le concurrent du pharmacien diplômé qui cherche un emploi.

Cette concurrence est possible, justement à cause du manquement du Collège des pharmaciens à appliquer ses règlements. Alors il devient évident que le pharmacien propriétaire, pouvant mettre la main sur un commis-pharmacien compétent, (devenu compétent par l'expérience) réalise une grosse économie: dans la majorité des cas, les ho-

noraires professionnels sont chargés au patient et le pharmacien propriétaire n'a pas à déboursier le salaire que demande un pharmacien salarié.

Alors, devant une telle situation, comment ne pas se demander que protège le Collège des pharmaciens? Evidemment ce Collège ne protège pas les commis-pharmaciens, il ne protège pas les pharmaciens salariés, il ne reste que les pharmaciens propriétaires pour tirer profit d'un tel organisme.

Toujours devant une telle situation, il est permis de se demander aussi qu'est-ce qui se cache derrière les crises que pou-

sent tant de pharmaciens-propriétaires (2) à la suite de l'étude de M. Lacasse? Le débat s'engage au niveau du rôle irremplaçable du pharmacien, son rôle ou sa fonction en tant que protecteur de la santé publique, son rôle de collaborateur auprès du médecin, mais où se trouvent cette protection pour le public, cette aide pour le médecin quand le laboratoire est laissé entre les mains d'un commis-pharmacien, quand la pharmacie se vide du diplômé pour laisser la place à un commis-pharmacien compétent?

Loin de moi l'idée de discréditer une profession qui me permet de vivre assez bien, mais je ne puis garder le silence devant une situation confuse.

En terminant, je me pose cette autre question: pourquoi le Collège des pharmaciens, devant l'impossibilité d'appliquer intégralement les règlements, refuse-t-il toujours de reconnaître l'utilité des commis-pharmaciens, ces individus que les pharmaciens engageant et à qui ils délèguent leurs responsabilités en tirant d'eux le maximum de bénéfices?

(1) Le Devoir, page 2, 12-10-70  
(2) La Presse, page A4, 10-12-70  
Marcel HOUEDE  
Montréal, 13-12-70

### LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa

le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:

Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:

Michel Roy

Directeur de l'information:

Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 101. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. A l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Edition du samedi: \$10 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par le poste aérien sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

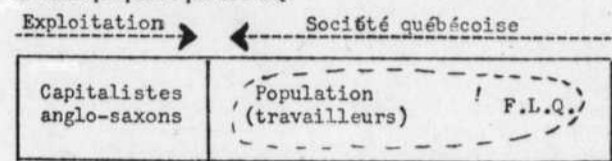
## LIBRE OPINION

## L'enjeu de la crise d'octobre: la population québécoise

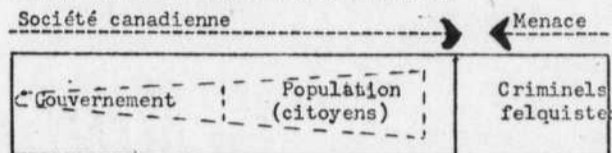
par E. BRODEUR et M. ROLAND

Les auteurs de cette étude, Elizabeth Brodeur et Marc Roland, sont étudiants en sociologie. Dans cette libre opinion, ils expliquent comment, à leur avis, les deux principaux antagonistes de la crise d'octobre, le Front de libération du Québec et le gouvernement du Canada ont formulé le débat "dans des termes impossibles". Les sous-titres sont du Devoir.

tant, s'en affirme partie intégrale. Telle est la lecture, à laquelle s'oppose l'utopie: une société libre, où le pouvoir est dévolu par les travailleurs, exercé par eux et dans leur intérêt. La légitimation de l'action révolutionnaire, c'est que nous appartenions déjà travail, détermination, liberté, c'est l'aspiration de notre collectivité à s'autodéterminer librement dans son développement. On pourrait schématiser ainsi la vision proposée par le FLQ:



Si l'on tentait de tracer un schéma équivalent à partir du discours de M. Trudeau, on obtiendrait ceci:



En effet, le discours du premier ministre propose une tout autre lecture de la société: le peuple canadien, peuple de longue tradition démocratique, est menacé dans son unité et sa liberté par le FLQ dont les actes de violence ne peuvent qu'aggraver les injustices existantes; le clivage est défini entre la population dont le gouvernement est une émanation d'une part, et le FLQ de l'autre. L'utopie, ici, c'est l'édification de la société "que nous voulons tous", la justice sociale et la prospérité, la démocratie. La légitimation, c'est "l'autorité de la loi sans laquelle la liberté n'est plus possible", ce sont les aspirations communes aux Canadiens, et le mandat donné au gouvernement.

Qui donc est ce gouvernement dont nous venons de décrire l'idéologie? Il ne s'agit plus d'une organisation révolutionnaire clandestine, mais de l'appareil public de pouvoir dans un régime politique défini: les renseignements d'ordre concret qui nous font défaut pour le FLQ abondent ici; on peut nommer les membres du gouvernement, ministres et députés, et les gens dont ils s'entourent, conseillers et fonctionnaires de toute sorte, définir son fonctionnement, sa structure, ses limites, son extension.

Comme pour le FLQ, cependant, ce n'est pas tant son aspect interne que ses rapports avec la société qu'il nous importe de mettre à jour: de quelle volonté est-il l'expression, comment se situe-t-il face au système socio-politique?

Ce n'est un secret pour personne que les actes d'un gouvernement portent très souvent la marque de certaines influences puissantes qui disposent de moyens de pression considérables. Toute décision gouvernementale est finalement un compromis entre différents pouvoirs: volonté propre des gouvernants, pressions de certains groupes d'intérêt économiques ou autres, opinion publique. Les pressions qui s'exercent le plus visiblement sont celles des groupes tirant leur force de l'ordre social existant et ayant donc tout intérêt à le maintenir: l'action gouvernementale se fera rarement au détriment de cet ordre social. Certes, il peut y avoir évolution progressive, ce n'est point un statu quo perpétuel; mais cette évolution s'inscrit dans le cadre du même système socio-économique qui a élu le gouvernement et lui confère ses fonctions et son pouvoir.

## Contradictions radicales

On vient ainsi d'identifier les antagonistes et leur idéologie respective; il est évident qu'on ne peut les réconcilier.

## Lettres au DEVOIR

## Qui est idiot?

Le consommateur est roi et maître? Ses serviteurs I.G.A., Steinberg et Dominion renseignent et paient des publicitaires pour le mieux servir. Qui est le plus idiot du trio: consommateur, publiciste, serviteur?

J'ai conservé et comparé les pages publicitaires de ces trois dignes serviteurs du public. La Presse et Le Droit, des semaines du 3 et du 10 décembre 1970, ont publié deux pages complètes de réclames publicitaires.

Un bel après-midi ensoleillé de décembre, devant le lac merveilleusement calme sous sa gerle blanche, je me suis astreint à étudier les idioties possibles. J'en ai relevé une vingtaine. Je demande des explications pour les cinq plus belles!

1. Le bacon sans couenne de Dominion. Comment les publicitaires de Dominion peuvent-ils se convaincre (et chercher à nous convaincre) que leur client "coupe les prix à plein"?

2. Le sac d'une livre de café chez Steinberg. Comment les publicitaires de Steinberg peuvent-ils se convaincre (et chercher à nous convaincre) que leur client "coupe les prix à plein"?

3. Le saumon révolutionnaire d'I.G.A. Comment les publicitaires d'I.G.A. peuvent-ils se convaincre (et chercher à nous convaincre) que leur client "coupe les prix à plein"?

4. Le shortening Crisco d'I.G.A. Comment les publicitaires d'I.G.A. peuvent-ils se convaincre (et chercher à nous convaincre) que leur client "coupe les prix à plein"?

5. Le fromage Black Diamond de Dominion. Comment les publicitaires de Dominion peuvent-ils se convaincre (et chercher à nous convaincre) que leur client "coupe les prix à plein"?

6. Le fromage Reversement de la vapeur, révolution coupée à plein? Dominion nous offre des super-

baubains. Un paquet de 8 onces de fromage blanc fort, en bûtonnet, Black Diamond, est offert, prix coupé à plein, super-abaïne, à \$0.61. I.G.A. vend le même produit \$0.59. Ou sont l'abaïne et la coupe à plein?

Conclusion intermédiaire... Je pourrais, hélas, continuer à citer ces idioties. Puis-je demander à Steinberg où est le miracle quand il offre une livre de gâteau aux fruits à \$0.69 et deux livres à \$1.35, alors que Dominion propose le même produit à \$0.67 et \$1.33?

Où est le miracle du jus de tomate Heinz (19 onces) à \$0.19 chez Steinberg quand, sans miracle, Dominion vend le même produit \$0.18?

Où sont, messieurs, les miracles et les prix coupés à plein quand vous vendez des bananes? Les petits singes qui s'approvisionneraient chez I.G.A. paieraient \$0.10 la livre, chez Dominion et Steinberg \$0.09 la livre. J'en ai mangé (oui mangé) à Coop; elles m'auraient coûté \$0.08 la livre si je les avais payées.

Et les pommes de la Colombie canadienne à \$0.29 la livre chez Dominion, \$0.30 la livre chez Steinberg? Elles se vendaient \$0.25 chez I.G.A. D'autre part, I.G.A. "révolutionne" les 10 livres de "patates" à \$0.37 quand Dominion coupe les prix à plein à \$0.34. Coupez, coupez, Steinberg joue du miracle à \$0.32!

Qui est idiot? Pas moi en tout cas. Je me contente de lire la réclame, d'en rire à mon aise et d'aller ailleurs, à ma coopérative d'alimentation!

Jacques-A. LAMARCHE  
Chénéville 18-12-70

Quand on parle avec violence et haine

Je lisais le 23 novembre les déclarations de M. René Lévesque sur les chefs des trois gouvernements. Plus tôt, c'était M. Charron accusant Pierre Trudeau d'être "responsable de la mort de M. Pierre Laporte". Il y a 2 mois à peine, je souriais ou me fâchais en lisant de telles sornettes.

Toutes les belles épîtres de nos intellectuels, artistes, dirigeants syndicaux, sans oublier les multiples Fronts de libération, attaquant, dénigrant sans arrêt toute forme d'autorité que ce soit, les gouvernements, la justice, etc. ne changeaient rien dans ma vie. Les démonstrations violentes ne me faisaient point perdre mon calme, même pas les bombes.

J'étais assez naïve pour me croire bonne citoyenne en m'occupant de ma famille, et en traçant librement un X tous les 4 ans sur un bulletin de vote.

Et le 17 octobre, je me retrouve avec un poids énorme sur la conscience. Eh oui, moi et la majorité silencieuse partageons la culpabilité du meurtre de Pierre Laporte. Par notre silence justement.

La voix de nos députés n'est plus suffisante quand il s'agit de

faire taire nos pseudo-libérateurs, ou au moins leur donner la réplique.

Et si ces pauvres "mecs" (et j'inclus tous nos grands parleurs, petits faiseurs, terroristes et meurtriers) sont si malheureux dans la Belle Province, si dégoûtés de la démocratie canadienne, ils peuvent tous s'exiler à Cuba ou en Algérie.

C'est trop facile quand on parle avec violence et haine sans arrêt, de se laver les mains de toutes responsabilités, lorsque quelques déséquilibres prennent des moyens extrêmes en kidnappant et assassinant.

Et le même principe s'applique pour moi, et tous les Canadiens qui ont élu les gouvernements actuels. Personnellement, j'appuie les paroles, mesures et actions de nos premiers ministres Trudeau et Bourassa, et je prie tous les grands parleurs de parler en leur propre nom et surtout de ne pas oublier que la haine et la violence prêche à tort et à travers, produisent les résultats qu'on connaît.

Par notre silence justement.

La voix de nos députés n'est plus suffisante quand il s'agit de

pendant le phénomène à noter — car il a été la source de bien des confusions —, c'est qu'on ne peut opposer adéquatement point par point les deux idéologies. Il n'y a pas que contradictions radicales entre les deux, il y a, sur deux plans essentiels, une non-correspondance absolue, un porte-à-faux constant.

D'abord quant au type d'argumentation. C'est en termes d'action, de faits concrets, de situations tangibles que le FLQ attaque la "democracy": 60% du texte est consacré à une longue énumération: frustrations, injustices, accusées, identifiées; les questions de principe y tiennent fort peu de place. Le régime politique, le régime économique, sont dénoncés non point comme principes de structuration (vg le capitalisme est mauvais en soi parce qu'il se fonde sur la recherche du profit), mais comme générateurs de situations concrètes (pauvreté, chômage, infériorité, "misère et mépris") qui, aujourd'hui, suscitent une révolte non pas au nom d'un idéal abstrait, mais au nom de l'aspiration la plus élémentaire, la plus concrètement enracinée qui soit: la soif de liberté et de développement, d'action collective reposant sur des solidarités réelles.

Le texte de M. Trudeau est beaucoup plus abstrait. Son objectif est double: dénoncer le F.L.Q., rallier la population; ces deux objectifs immédiats ont une source commune: la défense de la démocratie, de l'ordre social. Ceci se fait non plus tellement sur le plan des situations concrètes, qu'au niveau des principes et des valeurs: liberté et sécurité à assurer à chacun, institutions juridiques à protéger, unité et paix à sauvegarder, respect et tolérance à manifester à l'égard de chacun. Au nom de ces valeurs de la démocratie canadienne, M. Trudeau condamne les faits, gestes et paroles du FLQ et de ses sympathisants; au nom de ces mêmes valeurs, il justifie les mesures gouvernementales et invite la population à les appuyer.

Bien sûr le discours de M. Trudeau revient sans cesse aux faits: les événements, les exigences du FLQ, les pouvoirs accordés à la police, la protection publique. Cependant les faits ne tissent pas l'étoffe de l'argumentation: celle-ci se développe primordialement sur des principes et des généralisations que les faits ne servent qu'à introduire.

La conséquence de tout cela, c'est un dialogue de sourds — si dialogue il y a eu: le FLQ accuse au plan des faits, le gouvernement récusé au plan des principes. Chacun peut indéfiniment condamner l'autre, chacun peut diversement se rallier à l'accord de la population ou s'attirer ses foudres: il n'y a pas possibilité de choix global et exclusif entre l'un ou l'autre.

Et pourtant chaque texte invite à un tel choix...

## Deux "nous" différents

En second, la non-correspondance radicale s'inscrit dans les définitions du "nous", i.e. de la solidarité qui fonde l'action commune. Non seulement la société est-elle diversement découpée et expliquée par les deux antagonistes, mais ce n'est pas de la même société qu'ils parlent. Le nous dont se réclame le FLQ est le nous québécois et travailleur, c'est celui de ceux qui subissent depuis longtemps le double asservissement "capitaliste" et "canadien"; l'appartenance est d'abord définie par une histoire génératrice de solidarité qui invite à la liberté collective. Le nous sur lequel se fonde M. Trudeau est le nous citoyens canadiens; l'appartenance est définie par un régime politique qui prescrit un principe de comportement démocratique. Le nous du FLQ est frappé au coin du conflit radical; chez M. Trudeau, il n'y a que "problèmes", aucune allusion aux distorsions fondamentales mises en accusation par le FLQ: Québec-Canada, patrons-travailleurs. Le Canadien est un nous intéressé collectif; ils affrontent des "problèmes", des "cas d'injustice sociale", ils sont pourvus de gouvernements dont "chacun, au mieux de ses ressources et

possibilités, s'attache à y trouver des solutions". "Le peuple (canadien) est foncièrement humain et tolérant".

## Stratégies nécessaires

Il est naturel, dira-t-on, qu'un groupe de séparatistes révolutionnaires et qu'un gouvernement fédéral proposent des identifications collectives qui ne peuvent absolument pas se recouper. Dans le contexte actuel, cependant, nous y voyons plus qu'une incidence sans importance: c'est en effet précisément ici le centre et l'enjeu décisif des événements. Ces nous différents, il était stratégiquement nécessaire de les affirmer comme tels.

Car nous n'en sommes point à la phase terminale d'une révolution, où la lutte se mène directement pour le pouvoir, où de larges fractions de la population sont susceptibles de soutenir tant les révolutionnaires que les autorités: nous sommes à une phase initiale — si tant est que nous allons vers une révolution —, à une période d'agitation sociale où les révolutionnaires cherchent à conquérir l'appui de la population, à la rallier à leurs objectifs, ce qui est toute la légitimité de leur lutte. La tâche essentielle pour le FLQ est donc de créer un nous révolutionnaire englobant, un sentiment profond d'urgence collective. C'est pourquoi il devait susciter un nous travailleurs-québécois: ce dernier terme circonscrit le champ des aspirations; le premier identifie l'aliénation et le lieu du conflit.

C'est exactement pour la même raison stratégique que M. Trudeau devait faire appel à un nous canadien, seul susceptible de désamorcer le surgissement d'une conscience collective révolutionnaire dans cette province: parler spécifiquement aux Québécois de leur insertion comme tels dans un Canada fédéré eût déjà été reconnaître une spécificité québécoise; les nommer, les appeler Canadiens comme les autres, c'est contredire avec une efficacité accrue l'éventualité d'une séparation. De même, définir les Canadiens comme un nous citoyens, c'est échapper à l'autre face du soulèvement, le conflit patrons-travailleurs.

Le choix est-il possible entre ces deux définitions? Peut-on opposer deux allégeances ainsi formulées; le bon citoyen est un Canadien, le bon Québécois est un travailleur, — et exclure l'une au nom de l'autre? C'est une absurdité.

Et pourtant, chaque texte invite à un tel choix...

## L'enjeu des événements

C'est bien ici que l'on saisit en quoi la population — précisons: la population québécoise — a été l'enjeu des événements d'octobre-novembre: c'est à elle que s'adresse le Manifeste, à elle que s'adresse aussi le discours à travers l'ensemble des Canadiens. C'est de son choix qu'il s'agit, et les textes diffusés n'ont été qu'un élément — combien révélateur! — de la stratégie des deux acteurs principaux. C'est parce que ce choix était suscité par les événements, parce qu'une — la question collective était soulevée, qu'on a vu se mettre en branle tant d'énergies de suscitation et d'étouffement pour imposer un visage au Québec.

Aussi l'avenir nous offre-t-il des interrogations inévitables: le débat sera-t-il toujours formulé en termes impossibles, sans cesse remis à plus tard? La société québécoise formulera-t-elle et inscra-t-elle dans la réalité une option décisive? D'aucuns pensent qu'une chance de plus vient d'être ratée. Or on ne remet pas indéfiniment les questions collectives: chaque échec enfonce et embrouille le problème jusqu'à ce que l'inertie nous habite tellement qu'elle nous étouffe. Le Québec choisira bientôt ce qu'il veut être, ou il ne sera pas.

1) On pourra en trouver un bon exposé dans Gustave Morf, "Le terrorisme québécois", Montréal, Éditions de l'Homme, 1970.

2) Cf. Maurice Torelli et Renée Lescop-Beaudoin, "Les formes modernes de la lutte politique", Le Devoir, 17, 19 et 20 octobre 1970.

## Réponse d'un "intellectuel retranché"

La lettre "à des intellectuels retranchés" de M. J.-P. Lefebvre me montre jusqu'à quel point le "Colloque sur les libertés au Québec" était une nécessité.

Je voudrais d'abord m'accuser auprès de M. Lefebvre mais aussi auprès de MM. J.-P. Desbiens, J. Marchand, Y. Dupuis etc. de deux défauts: d'être un intellectuel et de ne pas avoir eu la même opinion que les "autorités en place" durant la dernière crise.

Malgré ces deux gros stigmates qui me discréditent au départ et si la campagne de dénigrement contre les intellectuels et les gens qui pensent "mal", i.e. pas comme les gouvernements se poursuit ça deviendra un véritable handicap; je voudrais risquer une réponse à M. Lefebvre.

M. Lefebvre écrit: "Je comprends aussi qu'on ait pu s'émouvoir des rigueurs de l'action policière. Mais je n'arrive pas à comprendre la rage avec laquelle

on s'est attaqué aux décisions des autorités en place". Souffrez, M. Lefebvre, cette curiosité d'un sacre intellectuel qui vous demande si vous comprenez comment il se fait que les gouvernements Trudeau et Drapeau (je trouve inutile d'ajouter le gouvernement Bourassa) se soient appliqués avec rage à élaborer les intellectuels qui ne pensaient pas comme eux?

Dans cette même libre opinion, M. Lefebvre se permet d'interpréter les paroles du Père Gaston Michaud, o.p., qui vit au diapason d'une population défavorisée de St-Louis de France. G. Michaud disait que "les élections étant faites à coup d'argent et ne permettant pas une information efficace l'on ne pouvait avoir confiance". Il n'y a dans ces paroles aucun monopole de la logique mais une simple constatation. Rares sont les politiques qui ont comme but premier non la rentabilité

électorale mais le bien-être d'une population. La réflexion la plus significative de M. Lefebvre et celle qui me fait dire que le Colloque sur les libertés au Québec fut d'une grande nécessité est celle-ci: M. Lefebvre se demande "s'il est possible que les G. Rocher, G. Fortin et F. Dumont soient traumatisés par la présence des soldats aux portes des édifices publics"? Est-il possible que vous, M. Lefebvre, soyez déjà habitué de voir des soldats dans nos rues? Est-il possible que des gens comme vous ne soyez pas traumatisés face à cette complaisance de la majorité silencieuse à accepter sans broncher le climat de répression sans précédent au Québec et souligné par plus de 3000 perquisitions et 400 arrestations sans mandat?

Pierre FRENETTE,  
Professeur de Biologie,  
Université du Québec à Montréal  
22-12-70

## Vous pourrez sûrement parler anglais, dès avril.

Grâce à notre méthode. Dès le 25 janvier, au début des cours semi-privés, vous direz des mots usuels. Dès la deuxième leçon, vous direz facilement des phrases complètes. Et, en avril, vous saurez assez d'anglais pour le parler sûrement. Alors si vous voulez parler anglais, ou toute autre langue d'ici avril, à raison de 2 leçons seulement par semaine, en semi-privé (pour élèves débutants, intermédiaires ou avancés), prenez rendez-vous tout de suite avec Berlitz pour une leçon gratuite et sans aucune obligation de votre part. Inscrivez-vous "right now". Vous verrez comme nous disons vrai.

**Berlitz®**  
Cours de langues vivantes

Montréal, 2055, rue Peel,  
Tél. 288-3111

Montréal, 50, Place Crémazie,  
Tél. 387-2566

St-Jean, 207, Richelieu,  
Tél. 346-6100

**PENSIONNAT POUR ENFANTS DE 3 à 10 ANS**

Air pur - piscine - Éducation musicale: piano, flûte, etc. Expression corporelle et rythmique Diction - Arts plastiques.

**Le Lycée Da Silva**  
fondé en 1950  
Sainte-Sophie-de-Lacorne  
Comté de Terrebonne  
1-436-1304



informations

internationales

# La RAU et Israël veulent la paix mais se préparent à la guerre

(AFP) — La prochaine bataille et engagera aussi bien le peuple que l'armée. Elle sera très violente car, si Israël est resté fort aujourd'hui, nous le sommes aussi. L'entraînement de notre armée a atteint des niveaux très satisfaisants et nous sommes capables de manier très efficacement les armements électroniques les plus modernes", a déclaré M. Sadate au cours d'un meeting politique tenu hier matin à Tanta capitale de la Basse-Egypte.

Le chef de l'Etat, qui a parlé près de deux heures, a réaffirmé son refus de renouveler le cessez-le-feu tant que le calendrier d'évacuation des territoires occupés n'aura pas été établi. Il a également souligné à nouveau que la République arabe unie ne retirera pas une seule fusée de la zone du canal de Suez.

"Nous voulons la paix, a déclaré à plusieurs reprises le président égyptien, mais nous ne sommes pas disposés à la moindre concession territoriale."

Le président Sadate s'était rendu sur les lieux du meeting en voiture découverte, salué sur tout le parcours par une foule nombreuse qui scandait: "Nous ferons la guerre"; "par l'armée, par le peuple, nous remporterons la victoire"; "Sadate, nous sommes tes soldats".

A Jérusalem, d'autre part, M. Pinhas Sapir, ministre israélien des Finances, a déclaré hier à la Knesset que la politique économique d'Israël tenait compte à la fois de l'espoir de paix et de la préparation à la guerre.

Le budget présenté par le ministre, et qui s'élève à 13 milliards 250 millions de livres israéliennes, soit environ 3 milliards 784 millions de dol-

## Avant la conférence de Singapour

# Londres réaffirme sa position au sujet des ventes d'armes

LONDRES (AFP) — Chacun des 31 pays membres du Commonwealth, y compris la Grande-Bretagne, doit être libre d'adopter une politique conforme à ses intérêts, sans que ses partenaires s'arrogent le droit de le juger et moins encore de le "condamner": telle est, indique-t-on de source autorisée, la ligne adoptée hier par le comité de défense et de politique étrangère du cabinet britannique, à deux jours du départ de M. Edward Heath pour la réunion des premiers ministres du Commonwealth, à Singapour pendant laquelle le projet britannique de vente d'armes à l'Afrique du Sud tiendra la vedette.

Cette position, qui sera entérinée aujourd'hui par le cabinet réuni au complet, a été réaffirmée en dépit des réactions négatives — et parfois hostiles — que le projet britannique a suscité dans la plupart des pays africains et asiatiques ainsi qu'au Canada.

M. Heath, souligne-t-on à Whitehall, espère que cette question pourra être discutée "raisonnablement", sans qu'elle donne lieu à des "scènes orageuses" et à des menaces de retrait ou d'expulsion. Le premier ministre fera d'ailleurs valoir que plusieurs pays du Commonwealth poursuivent, en politique étrangère, des objectifs très différents de ceux de la Grande-Bretagne, sans que celle-ci songe à les priver de l'aide technique et financière qu'elle leur accorde.

Le gouvernement britannique s'est toutefois prudemment abstenu d'annoncer sa décision concernant la fourniture d'armes à Prétoria, vraisemblablement dans l'espoir d'éviter un débat à la conférence de Singapour qui doit durer du 14 au 22 janvier.

Ce problème sera discuté à l'occasion d'un débat sur la sécurité de l'océan Indien et, à ce propos, on a remarqué à Londres que le secrétaire général du Commonwealth, M. Arnold Smith (Canada), a déclaré qu'à son avis les divergences de vues n'étaient pas inconciliables.

Avant la réunion de Singapour, M. Heath aura d'ailleurs l'occasion d'en discuter directement avec les dirigeants des deux plus grands pays du Commonwealth — le Pakistan et l'Inde — où il séjournera respectivement les 8 et 9 et du 9 au 12 janvier. A la Nouvelle-Delhi, il aura en outre l'occasion de rencontrer le chef du gouvernement indien, M. Pierre-Trudeau, qui y effectuera en même temps une visite officielle.

M. Heath commencera son voyage par un séjour à Chypre où, mercredi et jeudi il s'entretiendra avec le président

Makarios et inspectera les troupes britanniques stationnées dans l'île.

Avant d'arriver à Singapour, le 13 janvier, M. Heath confèrera à Kuala Lumpur avec les dirigeants de la Malaisie. Le secrétaire au Foreign Office, sir Alec Douglas Home, rejoindra directement le premier ministre à Singapour.

## 150,000 tonnes de chrome rhodésien vont entrer aux EU

WASHINGTON (AFP) — Le département d'Etat a démenti hier les informations selon lesquelles les Etats-Unis auraient repris leurs achats de chrome à la Rhodésie malgré l'embargo sur le commerce avec ce pays.

La compagnie américaine "Union Carbide" a néanmoins confirmé qu'elle procédait actuellement à l'acheminement vers les Etats-Unis de 150,000 tonnes de chrome produit par sa filiale rhodésienne. Mais il s'agit uniquement des quantités de métal minées et payées par "Union Carbide" avant la mise en vigueur par les Etats-Unis au début de 1967 de l'embargo sur le commerce avec la Rhodésie décidé par une résolution du conseil de sécurité des Nations unies.

A cette époque, "Union Carbide" avait demandé au gouvernement américain d'être autorisé à importer aux Etats-Unis au moins les quantités de chrome déjà payées à la filiale rhodésienne. Au terme de longues et difficiles négociations, cette autorisation lui fut accordée par le gouvernement Nixon en septembre dernier et les expéditions de ces 150,000 tonnes de chrome vers les Etats-Unis sont actuellement effectuées à partir du port de Beira, en Mozambique.

Un porte-parole du département d'Etat a précisé que l'autorisation ne portait que sur les 150,000 tonnes ayant déjà fait l'objet d'un contrat entre "Union Carbide" et sa filiale rhodésienne avant l'entrée en vigueur de l'embargo. La compagnie a précisé de son côté qu'elle n'avait pas demandé d'autorisation plus générale et n'envisageait pas de le faire.

Le porte-parole a ajouté que les importations outrepassant la limite des 150,000 tonnes accordées à Union Carbide seraient illégales et ne seraient pas tolérées par le gouvernement.

## C'est la guerre des nerfs entre l'Inde et le Népal

LA NOUVELLE-DELHI (AFP) — Une sorte de guerre des nerfs se poursuit depuis le dernier week-end entre l'Inde et le Népal, après les échecs successifs des trois conférences réunies récemment pour négocier le renouvellement d'un traité de transit et de commerce qui expirait le 31 décembre.

Ce traité est d'une importance capitale pour le Népal qui, coincé entre la Chine et l'Inde, et ne possédant aucun débouché maritime, doit faire transiter toutes ses importations et exportations par ces deux pays.

Des informations provenant de sources officielles népalaises dépeignent la situation bouillonnante d'un petit pays que l'Inde "étrangle" en appliquant le règlement au pied de la lettre, c'est-à-dire en fermant les frontières.

## Les B-52 reprennent leur bombardement du Sud-Vietnam

SAIGON (AFP) — Au moment où prenait fin, hier à zéro heure, la trêve de trois jours observée par les forces du Front national de libération du Sud-Vietnam, des vagues successives de "B-52" ont déversé des tonnes de bombes à une vingtaine de km au sud

de la zone démilitarisée, en bordure de la frontière du Laos.

Venus de la base d'Utapa, située au sud de Bangkok, près du port en eaux profondes de Satahiep construit par les forces américaines, les bombardiers ont effectué deux

missions sur la province de Quang Tri, immédiatement au sud de la zone démilitarisée, et sur celle de Thua Thien, à une cinquantaine de km au sud, à l'ouest de l'ancienne cité impériale de Hué.

Dans la province de Quang Tri, les "B-52" ont bombardé des objectifs autour de l'ancienne base américaine de Khe Sanh, qui fut évacuée "sous la pression ennemie" en mars 1968.

Il n'y avait pas eu de bombardement par "B-52" au sud Vietnam depuis un mois. Les dernières missions effectuées par les bombardiers géants américains en territoire sud-vietnamien avaient été enregistrées au début de décembre, lorsque fut déclenchée, à l'extrême-sud de la péninsule, l'opération de ratisage "U Minh".

## \$7 milliards d'aide pour faire la guerre

WASHINGTON (AFP) Les Etats-Unis consacreront une somme estimée à sept milliards de dollars pendant l'exercice fiscal 1971 (1er juillet 1971 - 30 juin 1972) à armer des gouvernements étrangers, a déclaré hier le sénateur William Fulbright, président de la commission sénatoriale des affaires étrangères en s'adressant à une sous-commission économique parlementaire mixte.

M. Fulbright a ajouté: "La vérité est que je ne sais pas quel est le total et je doute que quelqu'un le sache".

"Ceux qui croient que l'assistance militaire se compose surtout de la partie militaire de notre programme d'aide à l'étranger, qui s'élève à une somme de 375 ou 400 millions de dollars, ne font qu'à peine percevoir la pointe de cet iceberg", a affirmé M. Fulbright.

Puis le sénateur démocrate d'Arkansas a déclaré à ses collègues que la décision des Etats-Unis de fournir des armes à Israël découragera ce pays de négocier un règlement avec l'Egypte. Israël, a-t-il affirmé refusera de négocier sérieusement avec les Arabes en raison "de son accès à l'arsenal des Etats-Unis".

Au sujet de l'aide militaire, M. Fulbright a déclaré qu'elle était fournie dans le cadre de nombreux programmes tels que celui des "aliments pour la paix", ce qui rend difficile d'en connaître le chiffre exact. En dépit de cette aide, les tensions dans le monde n'ont pas diminué et en outre, la fourniture d'armes à de nombreuses petites nations leur donne un faux sens de sécurité, a souligné le sénateur.

M. Fulbright estime enfin que depuis 1945 le montant de l'aide militaire américaine à l'étranger est de l'ordre de 175 milliards de dollars.

Par contre, le long de la piste Ho Chi Minh, en territoire laotien, les "B-52" ont commencé au début de janvier le neuvième mois de pilonnage systématique d'objectifs "ennemis" pour tenter d'entraver les infiltrations tant en territoire cambodgien qu'en territoire sud-vietnamien.

On pense d'autre part dans les milieux communistes de Moscou que l'initiative des dirigeants communistes italiens a été prise à la suite d'une concertation avec le Kremlin. Celui-ci aurait donné le "feu vert" lors du passage à Moscou, fin décembre, de M. M. A. Kossutta, dirigeant du PCI, qui faisait route vers Cuba.

Après la reconnaissance de la Chine populaire, le six novembre dernier, par le gouvernement italien, des contacts avec les communistes chinois sont devenus nécessaires pour le PCI, souligne-t-on à Moscou, ne serait-ce que dans la mesure où ils lui permettront de marcher dans le sens du gouvernement.

## Le parti communiste italien cherche à normaliser ses rapports avec Pékin

ROME (AFP) — Singulièrement distendus et même à la limite de la rupture depuis la déstalinisation en URSS, les rapports entre les partis communistes italien et chinois paraissent à plus ou moins longue échéance devoir aboutir à une "normalisation". Et cela, en dépit des divergences de vues existant entre les deux partis, notamment en ce qui concerne la mise en application des principes marxistes-léninistes de la révolution.

Ces "clins d'oeil" du P.C.I. en direction de Pékin, toutefois s'étaient faits particulièrement insistants depuis le 12ème congrès du P.C.I. à Bologne — du 17 au 25 février 1969 — congrès qui semble avoir marqué une étape importante dans l'évolution du parti italien. M. Enrico Berlinguer, secrétaire général adjoint, avait alors affirmé la pleine autonomie de jugement et d'action du P.C.I. en ce qui concerne la réalité de l'Union soviétique et de tous les autres partis socialistes.

Il convient, cependant, de souligner que les rapports entre les deux partis n'ont jamais été officiellement rompus. Il ont été simplement interrompus, après une dégradation progressive.

Le "refroidissement" date de la période qui a suivi l'arrivée de M. Khrouchtchev, au pouvoir. Les communistes chinois, qui assistaient encore au 10ème congrès du P.C.I. à Rome en 1962, ont refusé d'être présents aux congrès suivants. Mais en dépit des nombreuses polémiques, certains membres du bureau politique à Rome et des journalistes gardaient des contacts avec Pékin.

Depuis un an environ, la presse chinoise évite de condamner "le révisionnisme et le caractère anti-révolutionnaire" du parti communiste italien. De son côté "L'Unita" a mis une sourdine à ses articles dénonçant "l'agressivité des chefs de Pékin".

## Depuis la guerre civile

# Le Fatah fait sa première "autocritique" publique

BEYROUTH, (AFP) — Les fedayine du "Fatah" rentrent dans la clandestinité pour regagner la sympathie des masses arabes: tel est le sens que l'on donne dans tous les milieux libanais à la décision annoncée tard dimanche soir par le numéro deux de cette organisation, et selon laquelle tous les bureaux du "Fatah" dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban seraient fermés.

Retour aux sources

"Il faut déterminer le front sur lequel devra se battre la résistance, et la solution réside dans le retour à la clandestinité, a poursuivi Abou Ayyad. Je n'entends pas par là que nous devrions nous retirer, mais il faut sauvegarder nos vies, nos armes et notre révolution. Il y a six ans, nous n'avions pas grand chose, nous parlions peu: il faut retrouver cet esprit révolutionnaire, et nous serons aimés davantage quand nous aurons supprimé nos noms de guerre".

Abou Ayyad a fait ces déclarations dans un camp palestiniens des environs de Beyrouth, devant un auditoire frappé par sa franchise. "Nous nous étions embourgeoisés, a poursuivi le responsable palestinien, et nous sommes devenus des bourgeois. Chacun de nous tenait à sa voiture et à ses trois ou quatre gardes du corps. Nous avions donné une importance démesurée aux cortèges, aux défilés et aux acclamations. Ignorons tout cela, ignorons les caméras, tout cela doit finir".

Abou Ayyad, nom de guerre du chef palestinien Salah Khalaf, qui vient immédiatement après Yasser Arafat dans la hiérarchie du comité central de la résistance palestinienne, a révélé la décision du comité central dans une déclaration qui constitue la première autocritique publique de l'action de la résistance palestinienne depuis les sanglants événements de Jordanie en septembre dernier.

"Le chauvinisme, a-t-il déclaré, est une des erreurs dans lesquelles nous sommes tombés. Notre révolution fait partie de la révolution arabe, et il faut admettre par exemple que la révolution arabe doit autant au citoyen libanais qu'au Syrien ou au Jordanien".

Une erreur: la démagogie

Evoquant plus particulièrement les événements de septembre en Jordanie, Abou Ayyad a ensuite déclaré: "Certains des slogans lancés, au cours de la bataille étaient bien au-dessus des possibilités réelles de la résistance, tel celui: "Pas d'arrêt des combats avant la chute du trône...". Les slogans n'avaient d'autre but que d'enterrer davantage les fedayine, de les pousser à l'anéantissement en gonflant artificiellement leurs objectifs".

Abou Ayyad a admis que, dès le quatrième jour des combats contre l'armée jordanaïenne, la résistance souhaitait un cessez-le-feu. Il a reconnu également que la résistance palestinienne avait dû fermer 200 bureaux et permanences en Jordanie.

Dans les milieux libanais suivant de près les affaires palestiniennes, on attache un grand intérêt aux déclarations du numéro deux du "Fatah", l'organisation palestinienne la plus importante, d'autant plus qu'elles interviennent au moment où Yasser Arafat, le président du comité central de la résistance palestinienne, est lui-même à Beyrouth où il s'est entretenu longuement dimanche avec M. Saeb Salam, chef du gouvernement libanais.

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

## Une nouvelle crème plastique pour les dentiers

Pour la première fois, la science offre une crème adhésive plastique pour aider à tenir en place les dentiers — adaptés à la gencive supérieure ou inférieure — mieux que jamais! Elle forme une membrane élastique qui aide à tenir les dentiers plus fermement pendant des heures! Cette découverte unique, c'est la crème adhésive pour dentiers FIXODENT™.

La crème FIXODENT non seulement fait tenir les dentiers plus fermement — elle vous assure aussi un plus grand confort. Elle est si souple que vous pouvez mordre avec plus de force, mieux mâcher les aliments et manger de façon plus naturelle. Les dentiers n'ont jamais été aussi faciles à porter qu'avec FIXODENT. Faites un essai!

Découvrez une nouvelle cuisine italienne authentique

**Vito Restaurant Italien**

5412 Côte-des-Neiges, Montréal (entre Lacombe et Édouard-Montpetit)

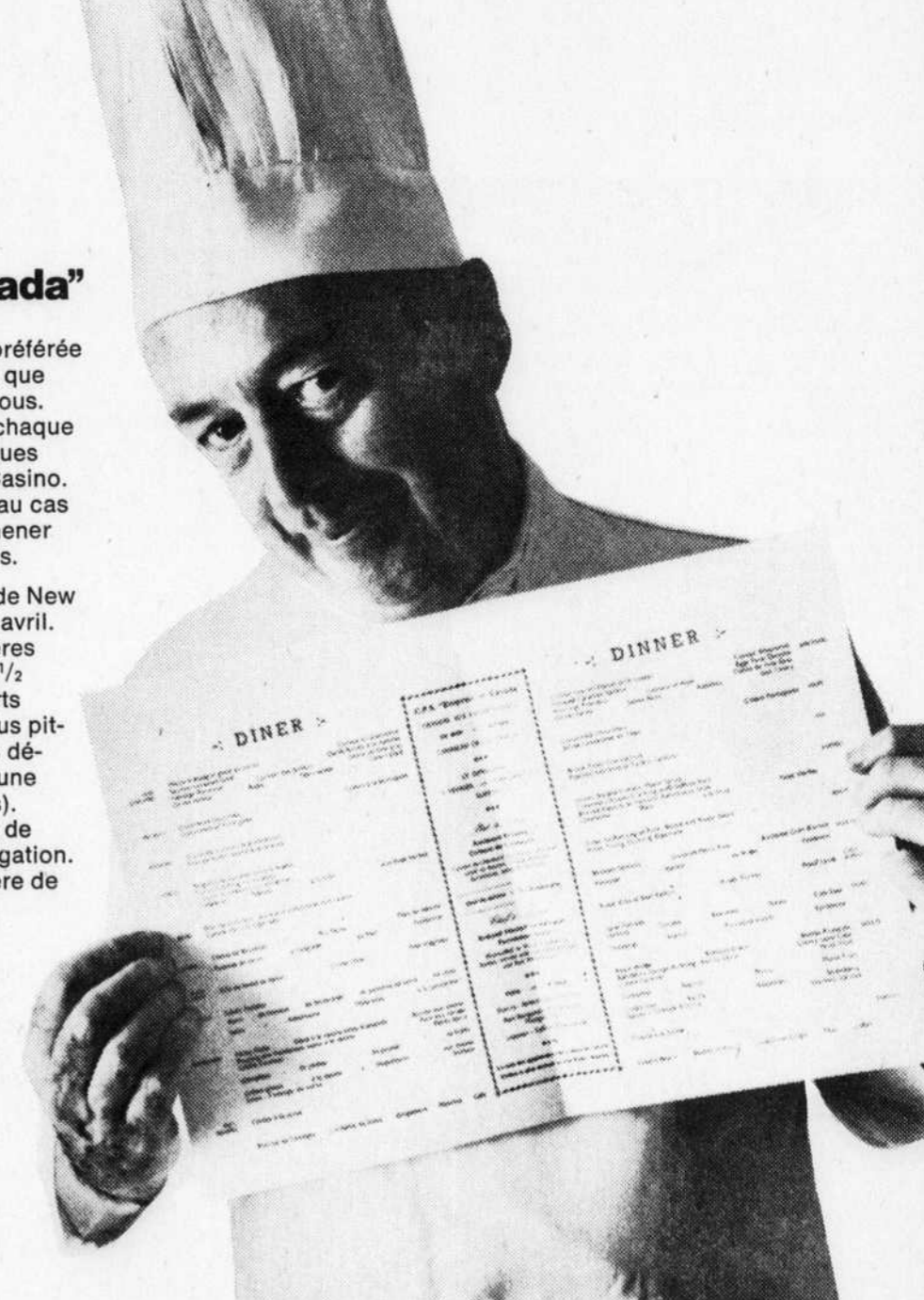
Tél.: 735-3623

### En croisière aux Antilles les repas sont gratuits à bord de l'"Empress of Canada"

Aiguillettes de caneton Montmorency (caneton braisé dans une sauce au Curaçao), carré d'agneau à la niçoise et escalope de veau à la viennoise ne sont que quelques-uns des succulents plats au menu de l'"Empress of Canada". Mais une chose n'apparaît pas au menu. Le prix. Tous les délicieux repas sont aux frais de la maison, même si vous exigez une seconde ou troisième portion pour satisfaire un appétit aiguisé par l'air salin.

Mais la cuisine n'est qu'un des attraits d'une croisière à bord de l'"Empress of Canada". Il y a des bars-salons où vous pouvez si-roter votre boisson préférée pour un tiers du prix que vous paieriez chez vous. Spectacle et danse chaque soir. Cinéma. Boutiques franches. Coiffeur. Casino. Même une garderie au cas où vous aimeriez amener les enfants avec vous.

Les départs se font de New York, du 7 déc. au 9 avril. La durée des croisières varie entre 4 1/2 et 18 1/2 jours. Les divers ports d'escale sont des plus pittoresques. Les tarifs débutent à \$389 (pour une croisière de 12 jours). Appelez votre agent de voyages ou CP Navigation. Vous ferez la croisière de votre vie.



**CP Navigation**

Avec "TRAVELAIDE" vous voguez toujours vers des horizons sensationnels.

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER

**VOYAGES TRAVELAIDE** LTÉE

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 110, 861-7272

OUVERT LE SOIR JUSQU'À 21 HRES ET LE SAMEDI JUSQU'À 17 HRES

Succursale LONGUEUIL 1 PLACE LONGUEUIL 679-3777

# arts et spectacles

## Le bruit de la ville

**MUSIQUE:** Gilles Manny, pianiste montréalais, présentera trois récitals consacrés à la musique d'Erik Satie, les 8, 9 et 10 janvier, à la Maison des arts La Sauvegarde. Pour se procurer des laissez-passer, s'adresser à la galerie.

Andrew Davies, violoniste, et Claude Savard, pianiste, donneront un récital le dimanche 10 janvier à 20h30, en la salle Claude-Champagne. Présenté par la radio de Radio-Canada, ce concert public comprendra diverses sonates de Tartini, Beethoven, Prokofiev et Debussy ainsi que deux préludes du compositeur canadien Oskar Morawetz.

**EXPOSITION:** Une exposition de grande envergure, la plus importante qu'on ait consacrée à l'art précolombien de l'époque des mangeurs d'hommes et des jolies dames, se tiendra au Musée des Beaux-Arts du 15 janvier au 8 mars. Des centaines d'objets exhumés des tombes de la jungle et des hauts plateaux mexicains seront présentés dans 950 pièces de la collection. Ils recouvrent une période que l'on situe vers l'an 1200 avant Jésus-Christ jusqu'au premier siècle de notre ère. Par ailleurs, une vaste collection de photographies japonaises contemporaines sera exposée à la Place Bonaventure (Galerie des Boutiques) du 4 au 17 janvier 1971. L'exposition, placée sous le patronage du Consulat Général du Japon à Montréal, a été organisée en coopération par le ministère des Affaires étrangères et la Société photographique du Japon. Quarante-sept photos couleur seront exposées. Elles sont l'œuvre de 25 photographes renommés, qui représentent un large éventail des artistes japonais de la photographie.

**VARIÉTÉS:** Claude Landré sera à la Butte à Mathieu, le 9 janvier. Les Jéroldes se produiront à la salle Wilfrid-Pelletier, les 23 et 24 janvier.

**PUBLICATION:** "Le vaisselier fantôme - Légende étologique", ouvrage de Catherine Jolicoeur, vient de paraître aux Archives de Folklore des Presses de l'Université Laval. Partie du récit circonstancié

d'un bateau incendié à la Pointe-du-Chêne, en Acadie, que l'on affirmait réapparaître périodiquement dans la baie de Shediac, l'auteur a entrepris un recensement des vaisseaux et faux fantômes du golfe Saint-Laurent et des côtes atlantiques. La comparaison l'a naturellement entraînée bien au-delà des limites de l'Acadie et du Canada français, sur toutes les mers et à toutes les époques. Elle arrive ainsi à démontrer que, par delà les explications historico-géographiques et les phénomènes naturels, cette légende provient de la nature psychologique même de l'homme.

**PRIX:** L'Association française des critiques de cinéma et de télévision a décerné le Prix Méliès au film de François Truffaut, "L'Enfant Sauvage" qui a pour principal interprète le jeune Jean-Pierre Cargol. Par ailleurs, le Prix Léon Moussinac a été attribué au film soviétique "Andrei Roublé" d'André Tarkovski.

## Horaires des théâtres

**CENTRE DU THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI**  
Des vendredis à 20h30 - Chiquita, création collective sous la direction de Pierre Collin.

**NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE**  
Régie

**THÉÂTRE DU RIDEAU VERT** - Tréize à la table de Marc Desjardins - Tambours et trompettes - Dimanche 19h30 - relâche lundi.

### PLACE DES ARTS

**THÉÂTRE WILFRID PELLETIER**  
OSM - 20h30

**THÉÂTRE MAISONNEUVE** - relâche

**THÉÂTRE ROY-ROUALT** - Des jeudis, le table de Marc Desjardins - Tambours et trompettes de Brecht - 20h15

## Horaires des cinémas

**ALOUETTE:** "La mélodie du bonheur" 11.15, 4.45, 8.15

**ARLEQUIN:** "Pour le meilleur et pour le pire" et "Pervers et docile"

**ATWATER (cinéma 1):** "Five Easy Pieces"

**ATWATER (cinéma 2):** "Mad, Mad, Mad, Mad"

**AVENUE:** "The Aristocats"

**BEAR:** "Anne des mille jours" 2.00, 5.00, 8.00

**BIJOU:** "Sept hommes, une garce" 12.20, 3.29, 6.38, 9.57

**BONJOUR:** "Les amours d'une foule" 1.35, 5.14, 8.35

**BONAVENTURE:** "Scorpio 70" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40

**CANADIAN:** "Le gendarme en ballades" 12.00, 3.20, 6.30, 10.00

**CAPITOL:** "Les messieurs de la gachette" 1.40, 5.00, 7.55

**CAPITOL:** "Orsissimo" et "Baby Love"

**CHAMPLAIN:** "Les derniers amoureux" 1.30, 5.00, 8.15

**CHATEAU:** "Variations amoureuses" et "Que la bête meure" 12.20

**CINEMA COTE-DES-NEIGES (cinéma 1):** "Jane Eyre"

**CINEMA COTE-DES-NEIGES (cinéma 2):** "Lovers and other Strangers"

**CINEMA DE PARIS:** "Anatomie de l'amour" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

**CREMAZIE:** "La Kermesse de la bruyère" 12.20

**DALPHIN:** "Salle Hespain" 7.30, 9.30

**FLIEUR DE LYS:** "Le bon, la brute et le truand"

**FLIEUR DE LYS:** "Anatomie de l'amour" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

**GHAMAL:** "Le château"

**IMPERIAL:** "La philosophie dans le boudoir"

**JEAN-TALON:** "Le sexe, vous connaissez?" Dim 1.30, 4.25, 10.15. En sem 7.10

10.15 Second film: "Le solai plant les yeux" Dim 2.50, 5.45, 8.40. En sem 8.40

**KENT:** "Dead End"

**LOUWIS:** "Tara Tara Tara"

**LU CERNE:** "Olivier"

**MAISONNEUVE:** (voir Jean-Talon)

**MERCURE:** "Un amour de Cocoonelle" et "Le cheval aux sabots d'or"

**MILHOMULTI:** "Nue comme un ver" 12.00, 3.10, 6.20, 9.40

**PLAQUE:** "Le maigre" 10.35, 1.45, 4.55, 8.10

**MONKLAND:** "On a Clear Day" et "Out of Town"

**OUTREMENT:** "Olivier"

**PALACE:** "Rio Lobo"

**PARADISE:** "L'été"

**PRALINE:** "Comment réussit en amour"

**PLAQUE DU CANADA:** "The owl and the plover" 12.15, 2.05, 3.50, 5.40, 7.35, 9.25

**PLAQUE VILLE-MARIE:** "Joe" 12.15, 2.05, 3.50, 5.40, 7.35, 9.25

**PUSINESS:** "Getting into Heaven" et "Anything Goes"

**RIVOLI:** "Over Arlequin"

**SAINTE-ANNE:** "Même si j'étais un espion"

**LE TIT:** "Edith"

**SALLE HERMES:** "O.K."

**LE TIT:** "Edith"

**SNOWDON:** "Love Doctor"

**VAN HORNE:** "People next door"

**VERMOREL:** "Yellow Submarine" 7.30, 9.30

**VILLEKIA:** "Un amour de Cocoonelle"

**WINDMILL:** "Le lieutenant Robinson Crusoe" 8.00

**WESTMOUNT:** "Ryan's Daughter" 2h 20h

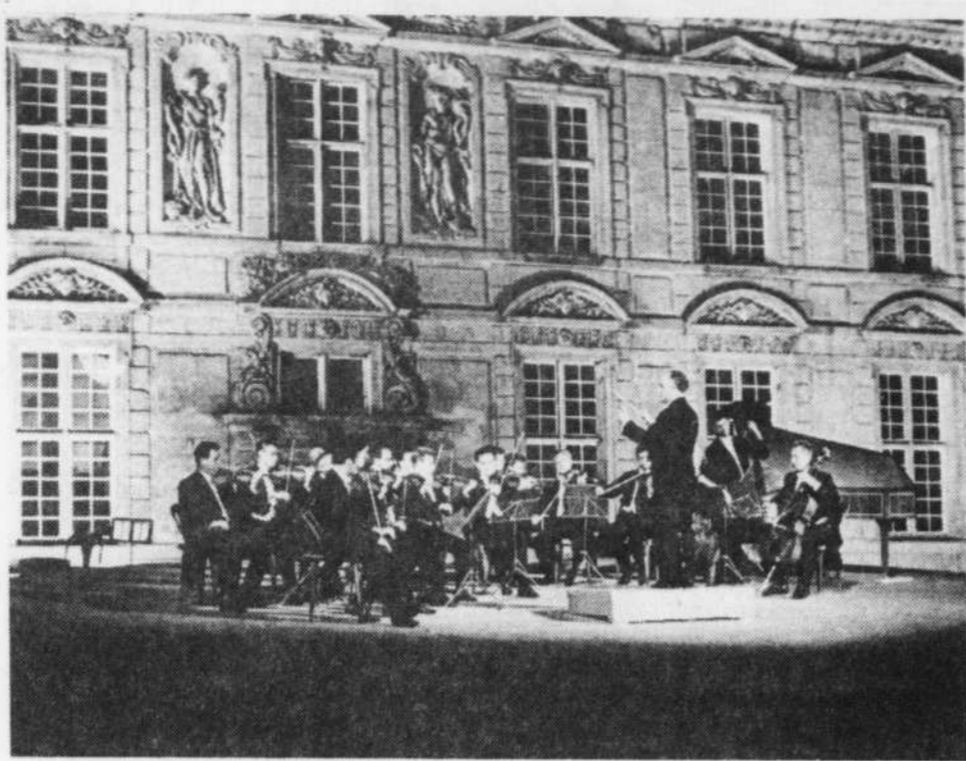
**WESTMOUNT SEASIDE:** "Love Story" 12.30, 3.25, 6.40, 7.00, 9.30

**YORK:** "Song of Norway" 8.15

**CINEMA THÉÂTRE CANADIENNE:** 7.30

**CINEMA d'animation grand écran:** 9.30

"Le chat est à vous" de Genmilin - France 1943



## Cette semaine Retour de l'Orchestre de chambre Barshai

L'événement musical majeur cette semaine sera certainement le retour de l'Orchestre de chambre Barshai à Montréal. Présenté aux Montréalais en 1966 alors qu'il portait le nom d'Orchestre de Moscou, cet ensemble se produira à la salle Wilfrid-Pelletier, dans trois programmes différents, jeudi, vendredi et samedi.

Cette formation de 23 musiciens tient son nom actuel de son directeur-fondateur Rudolf Barshai, un ancien élève du Conservatoire de Moscou. L'orchestre comprend un noyau de seize instrumentistes à cordes auxquels viennent s'ajouter, au besoin, d'autres instruments selon le style des œuvres choisies pour les divers programmes.

L'Orchestre de Chambre Barshai ne joue pas seulement des suites, des symphonies, des concertos et autres chefs-d'œuvre des maîtres du passé. Il s'efforce habituellement d'offrir un éventail assez large d'œuvres vocales et instrumentales, tout en faisant une place importante à la musique moderne.

En plus de créer certaines œuvres contemporaines, l'Orchestre de chambre Bar-

chai, qui a fait de nombreux enregistrements, a été le premier à jouer des nouveaux manuscrits de compositeurs soviétiques.

Voici le programme détaillé pour ces trois concerts:

● Le 7 janvier: "Suite pour orchestre no. 2 en si mineur" et "Concerto Brandebourgeois, no. 2 en sol majeur" de Bach; "Visions Fugitives Op. 22" de Prokofiev et "Symphonie Villageoise" de Mozart.

● Le 8 janvier, les œuvres suivantes de Haydn: La symphonie no. 6 en ré majeur "Le Matin"; la symphonie no. 55 en mi bémol majeur "Le maître d'école"; Le Concerto pour piano et orchestre en ré majeur, Op. 21, avec comme soliste Grigori Sokolov, et la Symphonie no. 45 en fa dièse majeur "Les Adieux".

● Le 9 janvier: "Symphonie no. 1 en mi bémol majeur, K. 16" de Mozart, le "Divertissement pour orchestre à cordes" de Bartok, la "Symphonie pour orchestre de Chambre" de Bunin et la "Symphonie no. 49 en fa majeur" de Haydn.

## Expo Beethoven à McGill

Une exposition placée sous le thème "Beethoven et son époque", débutera samedi le 9 janvier au Redpath Hall de l'université McGill. Elle se terminera le 2 février. Cette collection, qui a été prêtée à McGill par l'université de Guelph, avait été préparée par cette université à l'occasion de la célébration du deuxième centenaire de la naissance de Beethoven.

Elle comprend des photographies, des manuscrits d'œuvres musicales, des lettres

ainsi que des fac-similés de textes musicaux provenant d'importantes collections européennes se rapportant à Beethoven.

Parmi les diverses manifestations musicales organisées en l'honneur du centenaire de McGill, plusieurs concerts qui seront donnés au Redpath Hall sont prévus, entre autres: ce soir, un concert réunissant des pages de Beethoven, Haydn et Knafo sera offert par un trio d'étudiants de McGill formé de

**L'aveu** après Z voici  
Costa Gavras YVES MONTAND SIMONE SIGNORET  
3e SEM.  
Horaires: 11.45, 2.10, 4.30, 7.00 et 9.30 p.m.

**L'EDEN & APRÈS**  
ROMY SCHNEIDER MICHEL PICCOLI  
les choses de la vie  
Catherine JOURDAN Pierre ZIMMER Lorraine RAINIER EASTMANCOLOR  
Alain FORTNE-GRIFFET

**Philosophie Dans Le Boudoir**  
d'après le MARQUIS DE SADE  
EXCLUSIVEMENT EN FRANÇAIS  
HORAIRE: 12.25, 2.35, 4.40, 7.00, 9.20 P.M.

**L'Étalon**  
14 ANS  
BOLIVIL, FRANCIS BLANCHE EN COULEURS  
2e SEM.  
REPRÉSENTATION COMPLÈTE À 10.20, 12.25, 2.35, 4.40, 6.55, 9.10 P.M.

## L'Autriche récupère 8,000 objets d'art du trésor nazi

VIENNE (AFP) - Huit mille chefs-d'œuvre du monde entier, d'une valeur inestimable sont devenus vendredi dernier la propriété de l'Etat autrichien.

Ces objets d'art, parmi lesquels figurent 857 tableaux, dont plusieurs Franz Hals et Maulpertsch, des centaines de lithographies, des objets précieux en porcelaine, en céramique, en argent et en bronze, ainsi que des livres rares, font partie du "Trésor nazi", entreposé pendant la guerre dans les mines de sel salz-

bourgeoises et de Haute-Autriche. Le butin gigantesque que les Nazis avaient "récupéré" dans toute l'Europe, a été découvert en 1945 par les troupes d'occupation américaines, puis remis au Gouvernement de Vienne.

Depuis 1952, le Gouvernement autrichien a recherché dans le monde entier les propriétaires de ces objets d'art, dont 10,000 ont été ainsi restitués. Les 8,000 restants vont entrer en possession de la république autrichienne, en vertu d'une loi adoptée le premier septembre 1969.

Le répertoire détaillé des chefs-d'œuvre, entreposés à présent dans le couvent de Mauerbach, près de Vienne, n'est pas connu, et les estimations n'ont pas encore été faites.

De nombreux télégrammes de réclamaux venant en particulier d'Allemagne, de France, d'Italie et de Hollande, ont afflué toute la journée de mercredi dans les services compétents de Vienne.

## Un beau dimanche avec l'OSM

A la suite du succès remporté par son concert de Noël, l'Orchestre symphonique de Montréal a décidé de reprendre cette formule en présentant un concert pour parents et enfants, le dimanche 10 janvier à 15h, à la Salle Wilfrid-Pelletier. Calvin Sieb, violon solo de l'OSM sera le soliste et l'Orchestre sera sous la direction de son directeur artistique, Franz-Paul Decker.

Le programme comprendra l'Ouverture "Léonore no 3" de Beethoven, "L'Hiver", extrait des Saisons de Vivaldi, avec Calvin Sieb comme soliste, et les "Tableaux d'une exposition" de Moussorgsky, orchestrés par Ravel.

## Journées internationales du court-métrage

Les Journées Internationales du film de court-métrage se dérouleront à Tours du 2 au 6 février 1971.

Peuvent être proposés tous les films achevés postérieurement au 1er janvier 1969, en formats 16, 35 et 70 mm, réalisés pour le cinéma ou la télévision.

Le règlement du Festival et les formulaires de demande de participation sont adressés, sur simple demande, par le secrétaire du Festival de Tours, 21 rue de la Tour d'Auvergne, Paris 9ème.

## Télévision

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT	CBMT
9.25 Aujourd'hui à CBFT	8.02 Standby six
9.30 Les saintes chéries	8.35 Mr. Dressup
10.00 Le roman de la science	9.00 Bonjour l'après-midi
10.20 En mouvement	9.30 Québec School Telecasts
10.45 Le petit frère	10.00 Canadian School Telecasts
11.13 Cinéma	10.20 Friendly giant
11.20 Le petit frère	10.45 Chez Heintze
11.29 Mélodrame - Espagnol 1962	11.00 Sesame Street
1.00 Horizons verts	11.02 Elwood P. Dowd's Luncheon
2.00 Perspolis (documentaire)	1.00 The Dick Van Dyke Show
2.20 Ni oui ni non	1.15 55 North Maple
2.30 Femme d'aujourd'hui	2.00 Double Exposure
3.00 Bobino	2.30 Coronation Street
3.30 Sol et Gobelet	3.00 Taki Taki
3.50 Périod dans l'espace	3.30 Edge of night
4.00 Les 2D	4.00 The Galloping Gourmet
6.30 Téléjournal	4.30 The Banana Splits
6.40 24 heures	5.30 The Beverly Hillbillies
6.55 Nouvelles du sport	6.00 The Gypsy Warning
7.00 Format 30	6.21 The Chaperons
7.30 Cher oncle Bill	7.00 C.I.B. The wife killed
8.00 Département S	8.00 The Red Skelton Show
8.30 Moi et l'autre	8.30 Telescope 71
9.30 Rue des Pignons	9.00 The Dick Van Dyke Show
10.00 Format 30	9.30 Storefront Lawyers
11.00 Téléjournal	10.00 Tuesday night
11.29 Nouvelles du sport	11.00 Good times. Bad times
11.35 Cine-Club	11.00 The National
11.40 "Monieur Hawarden"	11.22 Viewpoint
11.5 Téléjournal	11.30 Night Report and Sports Final
	11.45 Teletyap
	12.15 "The thing in the cellar"
	1.05 Search for emigrants
	1.05 Final report and weather
CFTM	CFCE
7.20 Miro-Musique	7.00 Montreal Bulletin board
7.25 Horaire-Bienvenue	7.30 University of the air
7.30 Les p tits bonshommes	8.00 Miss Helen
7.45 Mini-Annonces	8.30 Another world
8.00 Bonjour	9.00 Wild whirl of fashion
8.15 36-24-36	9.30 Hercules
9.00 Madame est servie	10.00 Magic Tom
10.00 Pour vous mesdames	10.30 The Barbare McNear Show
10.30 "Bien-être de la famille"	11.00 John Manolesco
11.30 L'épée de Florence	11.30 McGowan and Co
11.45 "Jeu de hasard"	12.00 The Flintstones
12.00 Le 10 vous informe	12.30 "Carnegie Hall"
12.15 Cine-Mardi	12.30 Matinee with Joe Van
12.30 Tendresse	1.00 "Deported"
2.00 Cine-Mardi	2.30 "Amous jury trials"
2.30 A rebrousse poil	3.00 Another world
3.00 "Comédie française"	3.30 Trouble with Tracy
3.30 A vous de jouer	4.00 Beat the Clock
4.00 Le cirque du capitaine	4.30 Lasso - Challenge
4.30 Cafe-Terrasse	5.00 Truth or consequences
5.00 Studio 10	5.30 The Pierre Berton Show
5.30 Le 10 vous informe	6.00 Pulse
6.25 Les commentaires de Me Angèle Choquette	7.00 The courtship of Eddy's father
7.30 Hawaii 5-0	7.30 The Mox Squad
8.00 Symphonies	8.30 Room 222
8.30 Mannix	9.00 The Johnny Cash Show
9.00 Cherchez le magot	10.00 The Barbara McNear Show
10.30 Le 10 vous informe	11.00 The national news
11.00 La couleur du temps	11.15 Pulse
11.05 En pantoufles	11.45 Tuesday night feature movie
11.30 "La joyeuse prison"	12.00 "The Barbara McNear Show"
12.45 Dernière édition	1.45 University of the air
12.49 Fermeture	2.15 Montreal bulletin board



## Moustaki... bientôt parmi nous

Georges Moustaki, "le métèque, le juif errant, le père grec" comme nous l'indique l'une de ses chansons, sera au théâtre Maisonneuve les 15, 16 et 17 janvier.

Né à Alexandrie il y a 25 ans, il a été élevé dans le goût de la culture française et ce goût devint tellement vivace qu'à 17 ans il arrive à Paris au moment où la période Saint-Germain des Prés est à son déclin: il s'enflamme et s'essaye à la guitare. Brassens qui déjà avait une large audience, l'entend et le pousse à persévérer. Trois ans plus tard Henri Salvador lui prend des chansons et les chante.

Et puis un jour il rencontre Henri Croli qui l'amène à Edith Piaf. Georges Moustaki est galvanisé. Il écrit pour elle - énormément (on se souvient de "Milord" dont Edith Piaf a fait un si grand succès). A son contact, Moustaki est attiré par une chanson plus populaire. C'est infailliblement la rupture avec Saint-Germain et son entrée dans le music-hall. Puis il y a deux ans et demi une rencontre agit comme un catalyseur sur le talent de Moustaki.

Alors qu'il se trouvait à Caen avec Barbara, celle-ci le présente à Serge Reggiani. Il retrouve en ce dernier "l'instinct populaire de Piaf" et réagit spontanément en lui écrivant chansons sur chansons.

Moustaki écrit également de la musique de film et il écrit pour le théâtre. En 1967, il crée "Les caisses qu'est-ce" un spectacle loufoque. Pour Georges Vitaly il signe la musique des "Caprices de Marianne".

Grec, il est esthète, il aime peindre et suivant l'humeur est figuratif ou abstrait. Grec, il est voyageur... "La vie voyageuse des bergers du midi", "Voyager c'est une maladie qui s'impose impérieusement".

**Michel LA MAISON** 14 ANS  
SIMON EN SEMAINE: 7.30 - 9.30  
FESTIVAL 1206, E. STE CATHERINE 525-8600

**ANATOMIE DE l'acte d'amour** 18 ANS Adultes  
CINEMA DE PARIS 861-2996  
FLEUR DE LYS 288-3303

**NOUVEAU! POUR TOUS**  
EN COULEUR  
**LOUIS DE FUNES le GENDARME EN BALADE**  
Moins de 14 ans \$1.90  
Bussi CES MESSIEURS DE LA GACHETTE EN COULEUR  
CANADIEN 523-5180 PLAZA 274-6155

**Amour: mot s'écrivant au masculin, au féminin et au pluriel**  
LE GENDARME EN BALADE  
EN COULEURS 2e SEM.  
VERSION FRANÇAISE d'après le roman controversé de D.H. Lawrence  
LE DAUPHIN 874-0000 Ouvert des 7 h.

**Ce soir 5 janvier COLLOQUE SUR LA COMEDIA DELL'ARTE**  
avec la participation de MARC FAVREAU • YVAN CANUEL • GILLES PELLETIER LISE LASALLE • GILLES MARSOLAIS et du public...  
**ENTRÉE LIBRE à 20 hrs**  
LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE  
1200, RUE BLEURY, MONTREAL 111, P. QUE.

# famille et société

## Printemps 71 sous le signe de la midi et de la maxi

NEW YORK (PC) — La vieille expression "robe de party" est revenue sur la scène de la mode. On la retrouve dans les présentations du printemps de la mode américaine. Ces robes se portent aussi bien à une réception très chic qu'à un petit dîner entre amis, à la maison, le soir.

La nouvelle robe de party, de longueur midi, est très féminine, très décorative, passablement ornée et la plupart du temps très colorée, déclare le créateur de mode Arthur Doucette. Les robes "longuettes" et midi doivent se porter sans pantalon, a ajouté le couturier, insistant pour que les femmes adoptent carrément la mode midi et maxi aux États-Unis. On sait que c'est en Amérique que le marché de la mode a le plus de difficulté à détrôner la mini-jupe que continuent de porter les adolescentes et la majorité des jeunes femmes.

Pour le soir, a dit le couturier, en présentant la mode de printemps 71, les robes à la cheville ou juste au-dessus de la cheville sont ce qu'il faut porter. Elles sont une sorte de transition vers la vraie robe de soirée.

On fait les robes de printemps et d'été à plusieurs volants, à taille bien marquée et on utilise les jerseys mats de couleur beige ou encore les jerseys de soie à motifs géométriques. En général, la jupe à trois volants, les manches sont toujours longues et la robe possède une ceinture de tissu tressé ou de daim, même pour l'été.

De son côté, Malcolm Starr a déclaré que la nouvelle mode du soir est la "redécouverte du raffinement" et de la féminité. Il préconise même les ruchés et les jabots qui donnent aux nouvelles robes un petit air-vieillot et un cachet certain d'élégance.

Evidemment, les tissus sont importants pour l'allure générale de la robe. Malcolm Starr a abandonné les chiffons mous qu'il affectionnait il n'y a pas si longtemps, pour les textures plus fermes de l'organza, du crêpe georgette, du coton ou de la soie.

Adèle Simpson, pour sa part, utilise un crêpe doublé pour ses robes du soir. Et sa couleur préférée pour le printemps prochain est l'abricot. Mme Simpson a également remis à la mode les immenses châles, surtout pour les robes de croisière et de vacances d'été.

### NON à la midi-maxi

Au moment des présentations printemps-été de mode aussi bien à New York qu'à Londres, il y a eu ces derniers temps des protestations de la part des adeptes de la mini. En fin de semaine, sur la Riviera française, plus précisément à Valbonne, quatre jeunes mannequins se sont présentés en mini et micro-jupe ainsi qu'en short à une élégante soirée du premier de l'An dans un des clubs célèbres de cette ville, afin de protester, ont-elles dit "contre la tristesse" de la longuette, de la midi et de la maxi.

Le fait est plutôt inusité car on sait que les Françaises ont adopté beaucoup plus rapidement que les Américaines la mode longuette et à Paris, sur les grands boulevards, il est maintenant rare de rencontrer une jeune femme en mini. Il en est peut-être de même à Montréal, en ce temps-ci de l'année où un long manteau est très confortable mais il recouvre souvent des minis...



"Mona Vana", un modèle de Pauline Trigère, en soie imprimée dans des tons de bleu, vanille, noir, à taille marquée, col roulé et manches longues comme le veut la nouvelle mode de printemps 71. Quant à la longueur, à vous de juger si elle est "longuette" ou midi.



En jersey de coton, un ensemble du jour et du soir, ceinturé de cuir blanc, dans un dessin de formes géométriques. Marine et blanc, il comprend une robe à manches courtes sur laquelle s'ajoute un boléro à manches longues et étroites. Ce modèle de New York est signé Ceil Chapman.



La maxi pour le soir, pour les réceptions, pour les fêtes, même au printemps et surtout l'été prochain. Leo Narducci, italien d'origine mais travaillant à New York, a présenté cette robe en crêpe de Chine à dessins géométriques, à large ceinturon de daim noir avec appliqué. La caractéristique 71: de longues manches étroites et une taille bien marquée.

### Congé de maternité

## Les Anglaises réclament trois mois

LONDRES. — Les femmes enceintes devraient bénéficier d'un congé de maternité de trois mois au moins sans perte de salaire, déclare un rapport du comité consultatif féminin du Congrès des syndicats, à Londres. Elles devraient également avoir le droit de s'absenter pendant les heures de

travail pour se rendre aux centres de consultations prénatales et être dispensées de tous travaux susceptibles de nuire à leur santé ou à celle de leur enfant, comme ceux aux machines bruyantes ou vibrantes, la station debout prolongée, la proximité de produits toxiques.

Ces propositions sont le résultat d'une enquête d'un an sur les problèmes de la maternité chez les travailleuses. Le rapport insistait également sur la création d'un service de protection de la santé des travailleuses qui effectuerait des recherches sur l'effet des conditions de travail sur la santé des femmes enceintes.

**DÉCÈS**  
Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 8.00 p.m. heure de tombée.

**ROBITAILLE** Françoise. A Ottawa, le 3 janvier 1971 à l'âge de 55 ans, est décédée Mme Maurice Robitaille, née Françoise Mousseau. Outre son époux elle laisse dans le deuil ses 4 filles: Mme Christopher Marston (Francine), Mme Norman Martin (Monique), Mme Pierre Paquette (Michèle) et Lucie, ainsi que 2 petits-enfants, ses 3 sœurs Mme Jehanne Lachance, Mlle Suzanne Mousseau, Mme Louise Duquette de Ste-Agathe-des-Monts. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 janvier. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourge Limitée No 4737 rue Delormier à 9 heures 45 pour se rendre à l'église St-Dominique où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

### L'ELECTRIQUE

En octobre 1970, les centrales électriques canadiennes ont produit 17,030,644 milliers de kilowatts-heures, soit 4.7% de plus qu'en octobre 1969 (16,261,345 milliers). Il y a eu augmentation de la production nette dans toutes les provinces à l'exception de Terre-Neuve où il y a eu recul de 5.2% et de la Colombie-Britannique où les conflits du travail ont entraîné une baisse de 12.2% de la production. Les augmentations les plus importantes se sont produites au Nouveau-Brunswick (30.4%) et au Yukon (47.7%).

**PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361**  
Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.  
AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.

**APPARTEMENT A LOUER**  
Grands 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, meublés ou non, avec balcon, dans gratte-ciel moderne, rue Sherbrooke ouest, près métro, toutes commodités. A partir de \$105. Immédiatement. Tél. 842-5818 6-1-71

**APPARTEMENTS A SOUS-LOUER**  
**LE CARTIER**  
24e étage, suite pour exécutif à sous-louer immédiatement. 2 grandes chambres, 2 salles de bains complètes, très grand salon bien éclairé 22' x 16', spacieuse salle à manger, espace disponible pour cabinet. Complètement climatisée. Porter 24 heures par jour. Loyer \$520.00 par mois. Tapis mur à mur et draperies peuvent être achetés. Pour visiter rendez-vous au: LE CARTIER, Sherbrooke et Peel ou appelez 845-0422. 18-1-71

**APPARTEMENT DEMANDE**  
Couple cherche 4 1/2 pièces, confortables, bien situées, secteur: St-Laurent, Ville Mont-Royal, Côte-des-Neiges, Outremont. Pour fin février. Tél.: 747-2561. 7-1-71

**CHALET A VENDRE**  
Autoroute région Ste-Adèle "Petit Westmount", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski \$15,900, terrain compris. \$98.50 par mois. Tél.: 731-3501 J.N.O.

**DEMANDE D'EMPLOI**  
Jeune fille de 25 ans, 16 ans de scolarité réussies avec grande distinction (80%), connaissant la dactylo (50 mots/min.) cherche emploi de correction, de traduction, de recherche ou tout autre travail intéressant à Montréal. Louise Martin Tél.: 389-2325 6-1-71

**LOGEMENTS A LOUER**  
OUTREMONT: grand 3 pièces, meublé, chauffé, eau chaude, électricité, taxes d'eau inclus, literie et vaisselle si désiré. Libre immédiatement. Tél.: 277-6452. 7-1-71

Clanranald 5833, bas de duplex, endroit très attrayant, 5 pièces, pour adultes \$155. Occupation immédiate. Tél.: 489-6096 6-2-71

**PERSONNEL**  
AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berri, suite 3106. Le soir: 5 à 9 heures, samedi p.m., fermé lundi. Tél. 288-2332.

Ne restez pas seul (e). Célibataires, veufs (ves), séparés (es). Pour information: 384-7605 9-1-71

**TAILLEUR**  
Vous avez maigri ou engraisé? Faites rajuster vos vêtements, habits ou paletots, transformés en devant simple dernier style.

**DROLET TAILLEUR — SPECIALISTE —**  
Habits et costumes sur mesure 351 rue GIZOT  
Tél.: 388-2532 6-1-71



Pour protester contre la midi, ces mannequins portent le short à une élégante soirée sur la Riviera française.

## Des garderies rattachées aux écoles s'ouvrent au Chili

SANTIAGO. — Les femmes du Chili viennent de remporter une grande victoire en obtenant une loi sur les garderies. Il y a quinze ans que les femmes de ce pays réclamaient des garderies de jour pour leurs enfants.

### Des activités pour les 12-17 ans

Le Centre Immaculée-Conception lance une invitation spéciale aux 12-17 ans, les vendredis de 19h.30 à 23h. Le programme des activités est très vaste: judo, karaté, escrime, gymnastique olympique, ping-pong, natation libre, sports collectifs, expression corporelle, folklorie, maintien, esthétique, philatélie ainsi que toute une gamme d'activités sociales conçues spécialement pour les adolescents.

Il en coûte \$10, de janvier à juin pour bénéficier des activités du Centre, ces dernières sont réunies sous le titre général de club de la "jeunesse sportive". La soirée d'ouverture pour les jeunes du club aura lieu le 8 janvier à 19h.30. On peut obtenir des renseignements en s'adressant à Robert Bannette, 4365 rue Papineau, Montréal (tél.: 527-1256).

## La Chine devrait prendre part à tous les congrès internationaux

NEW DELHI (PA) — La Ligue féminine internationale pour la paix et la liberté, dont le siège social est à Genève, vient de terminer ses travaux au congrès de six jours à New Delhi.

Au cours de la dernière séance, les déléguées ont adopté une motion voulant qu'aucun problème mondial ne saurait être résolu sans la participation active de la Chine.

Dans cette recommandation, on indique que la Chine devrait être invitée à prendre la place qui lui revient au sein des organismes internationaux comme les Nations unies. On demande aussi que les autorités gouvernementales travaillent en vue d'un désar-

## Au hasard des livres et revues

Comme l'adolescence, la quarantaine constitue une période de transition où des changements physiques et psychologiques se produisent chez les individus. Elle correspond en même temps, à l'intérieur du cercle familial, à des changements parfois difficiles. Après le départ des enfants, le mari et la femme se retrouvent seuls et doivent réorganiser cette intimité nouvelle.

Dans un livre bien fait, publié aux éditions Paulines, à Sherbrooke, Jacques Peterstone tente de donner aux 600-000 couples du Québec qui traversent cette période de leur vie des conseils pratiques. Dans *Le couple après quarante ans*, il aborde franchement et lucidement les causes et les racines des problèmes qui surgissent à cet âge. Mais surtout, il révèle comment les dernières découvertes de la psychologie et les attitudes d'esprit appropriées peuvent transformer cette prétendue période de désenchantement en une aventure davantage enrichissante.

Ce livre est le premier de la nouvelle collection Psycho-point. Il est en vente partout.

### Fiancés 71

Toujours sur le thème de l'amour, signalons le journal *FIANCÉS 71*, édité une fois l'an par la Fédération nationale des services de Préparation au mariage, 893, boul. Sainte-Croix, à Ville Saint-Laurent. On peut se procurer cette publication en écrivant à l'adresse mentionnée.

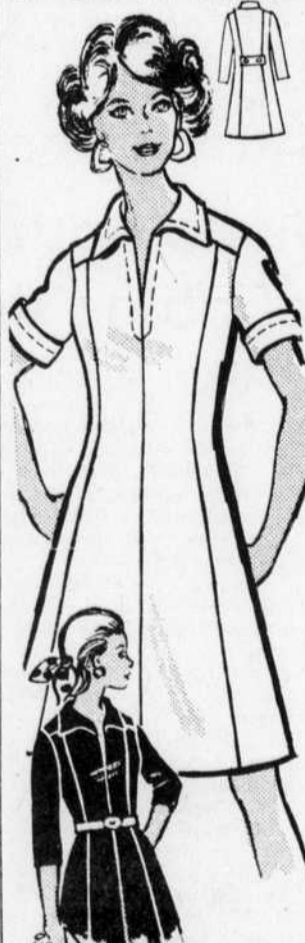
Les chemins de l'amour, ils sont nombreux, ils sont divers. Chacun, en fait, a expérimenté le sien. A tous ceux qui aiment ou qui n'ont jamais aimé mais qui s'en inquiètent, le psychologue Yves Saint-Arnaud dédie un "essai sur l'expérience d'aimer", intitulé *J'aime*.

Il ne s'agit ni d'une thèse, ni d'un traité médical, ni d'un livre technique, mais d'une invitation à réfléchir sur le sens de l'amour, sur les mots aimer, désirer, posséder.

Yves Saint-Arnaud, psychologue consultant en relations humaines au Centre interdisciplinaire de Montréal, décrit l'évolution de l'expérience d'aimer. Il a été assisté dans sa recherche et dans la formulation de ses idées par Mme Monique Grenier. Pour nous parler d'amour, il faut être au moins deux, dit-il; de préférence un homme, une femme. *J'aime* est le premier livre édité en collaboration par les Editions du Centre interdisciplinaire de Montréal et les Editions du jour.

Au hasard des revues, signalons le numéro spécial (décembre 70) de la revue *Relations* sur l'indissolubilité du mariage et le divor-

### LA COUTURE CHEZ-VOI



Petit modèle plein d'allure que vous porterez avec avantage.

Patron no: 9453

Le patron imprimé no 9453 est offert pour les tailles 8-18 (nouvelle classification des tailles).

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

## Toutes les personnes intéressées à se procurer ce bulletin spécial n'ont qu'à en faire la demande au rédacteur: Bulletin Px.

Direction des aliments et drogues, ministère de la santé nationale et du bien-être social, Ottawa, Ontario.

La Société d'obstétrique et de gynécologie signale la parution d'une brochure intitulée: "Notions pratiques sur l'érythroblastose foetale" publiée sous la direction du Dr Jacques Lorrain. Cette brochure est distribuée gratuitement à ceux qui en font la demande soit au Dr Lorrain, 12-245, rue Grenet, suite 207, à Montréal, soit à la Compagnie pharmaceutique Mead Johnson du Québec.

### Kaléidoscope

Mariages  
Anniversaires  
Parties de bureau, etc.  
**LE PETIT HAVRE**  
443, St-Vincent, Montréal — Tél.: 861-0581

## les MOTS CROISÉS du Devoir

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

- Horizontalement**
- 1 — Preneur à emphytéose.
  - 2 — Voie publique entre l'eau et les maisons. — Qui a perdu la raison.
  - 3 — Lichen filamentueux. — Tellement. — Incendie.
  - 4 — Actinium. — Métal alcalin de numéro atomique 37.
  - 5 — Roche poreuse légère. — Mauvais odeur.
  - 6 — De couleur olive. — Indication du jour et de l'année.
  - 7 — Rendis un son enroué. — Pratiquer l'opération du rouissage.
  - 8 — Trois. — Quatre-vingt-dix-neuf. — Lia de nouveau.
  - 9 — Epoque. — Se trompa. — Unité monétaire bulgare.
  - 10 — Qui est propre à Néron (lém).
  - 11 — Couvrirai de neige.
  - 12 — Sert à lier. — Qui a peu ou point d'éclat. — Sorte d'oignon.
- Verticalement**
- 1 — De l'Equateur.
  - 2 — Propre aux muscles.
  - 3 — Face d'un ouvrage de maçonnerie. — Orifice par lequel une araignée émet un fil de soie.

**Solution d'hier**

1	B	E	L	L	I	C	I	S	M	E	M
2	O	C	E	A	N	I	D	E	P	E	M
3	M	O	M	E	E	T	I	A	G	E	
4	B	I	R	O	R	H	E	O	S	T	A
5	A	C	R	E	T	R	E	N	O	I	R
6	R	E	E	T	R	E	M	O	D	E	
7	D	R	E	S	E	L	L	I	E	N	
8	T	R	O	P	O	S	I	S	P		
9	E	P	O	U	I	T	E	P			
10	R	E	A	S	S	I	G	N	E	R	A
11	C	I	T	E	R	N	E	R	S		
12	L	U	X	T	E	R	E	F	F	A	C

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

La bourse

L'année débute en baisse lors d'une session calme

L'allure à la Bourse de Montréal a suivi celle de New York hier, et tous les compartiments ont affiché une baisse, tandis que les transactions étaient légères. Les banques en baisse de plus de deux points et les services publics, également en baisse de plus d'un point, ont battu la marche à la baisse.

Les pertes ont dépassé les gains par 116 contre 72, tandis que 75 titres sont demeurés inchangés.

Chez les mines et les pétroles majeurs, Dome Petroleum a dégringolé de \$3 à \$81 1-2, Falconbridge a fléchi de 3-4 à \$140 1-2, Shell Canada de 1-2 à \$33 1-8, Aquitaine de 1-2 à \$25 1-2, Trans Canada Pipelines 3-8 à \$34 7-8 et Petrofina Canada 3-8 à \$17 1-2.

Chez les industriels, Wabasso a fléchi de \$1 à \$11, Moore Corp. de 3-4 à \$33 3-4, Brascan de 5-8 à \$14 7-8, CPR 1-2 à \$67 3-4, Asbestos Corp. 1-2 à \$32 1-2, Consumers Gas 1-2 à \$19, QSP Ltd. 1-2 à \$16, Algoma Steel 1-2 à \$14 3-4 et Bombardier, qui a été le titre industriel le plus actif lundi, 1-2 à \$12 3-4.

Belgium Standard s'est hissé de 1-2 à \$11 1-2, Famous Players 1-2 à \$10 3-4, Cummings Propriétés 3-8 à \$14 5-8 et Consolidated-Bathurst 1-4 à \$12 1-4.

Chez les titres bancaires, la Banque de Montréal a fléchi de 3-8 à \$13 3-8, la Banque royale 3-8 à \$22 5-8 et la Banque Canadienne Nationale 1-4 à \$13 1-8.

Le total combiné des transactions à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne a légèrement dépassé un million d'actions, par rapport à 988,300 à la fermeture mercredi dernier.

À l'indice, les banques étaient en baisse de 2.12 à 175.16, les services publics de 1.21 à 149.59, les industriels de .75 à 176.39, l'indice combiné de .98 à 171.89 et les papiers .29 à 93.25.

À l'indice, les banques étaient en baisse de 2.12 à 175.16, les services publics de 1.21 à 149.59, les industriels de .75 à 176.39, l'indice combiné de .98 à 171.89 et les papiers .29 à 93.25.

La Bourse de Toronto est entrée dans la nouvelle année avec des prix plus bas au cours d'une session calme, hier.

À l'indice, les industrielles ont fléchi de .85 à 173.59, les métaux de base de .55 à 90.80 et les pétroles de l'ouest de 1.89 à 193.01. Les valeurs ont monté de 45 à 162.16.

Le volume des transactions, à la fermeture, était de 1.51 million d'actions en rapport

cours des changes

Cours des changes entre banques fournies par la Banque Canadienne Nationale

PAYS	MONNAIE	COURS
Afrique du Sud	Rand	1.4094
Allemagne	Deutsch-Mark	2.779
Angleterre	Livre	2.4232
Argentine	Peso	25.46
Australie	Dollar	1.1396
Autriche	Schilling	0.0293
Belgique	Franc	0.0204
Bretel	Franc	0.0201
Danemark	Couronne	0.151
Espagne	Peseta	0.146
France	Dollar	0.7146
Hollande	Florin	0.214
Italie	Lire	0.0124
Japon	Yen	0.00757
Mexique	Peso	0.069
Etats-Unis	Dollar	1.01732
Norvège	Couronne	0.1417
Nouvelle Zélande	Dollar	1.1326
Suisse	Couronne	1.1326
Suisse	Franc	2.044

Le "prime rate" est encore abaissé aux Etats-Unis

NEW YORK (AFP) — La First Pennsylvania Banking and Trust Corporation, la plus grosse banque de Philadelphie et la 23ème des Etats-Unis, a pris lundi l'initiative d'un nouvel abaissement du prime rate, le taux d'intérêt de base du système bancaire américain, et a ramené le sien de 6,75 à 6,50 pour cent. A l'heure de la fermeture du Stock

exchange de New York, les grandes banques de New York, de Chicago et de Californie ne s'étaient toutefois pas encore alignées sur la décision de la First Penn et maintenaient leur taux privilégié à 6,75 pour cent, niveau auquel il a été ramené le 22 décembre dernier.

La décision de la grande banque de Pennsylvanie a été

NOMINATION A VICTORY CONVEYOR



Pierre M. Hurlubise

Monsieur le Président Herbert Shapiro de Victory Conveyor and Machine Inc. de Montréal annonce la nomination de Pierre M. Hurlubise au poste de directeur général. La compagnie Victory Conveyor s'est associée récemment à la société Moody S. (Matthew Moody) de Terrebonne au Québec.

La Victory, fondée en 1914, conçoit et fabrique des convoyeurs à rouleaux et à tapis qu'elle offre au marché canadien.

Moody S.I. fabrique et distribue des appareils de manutention de grande réputation. Une fois intégré le système de sélection de commande "non-manuel" Moody Ordematic, le dispositif d'entrepasse et de recouvrement Cartrac et le système "Low-tow" inséré dans le plancher se complètent et comptent parmi les plus perfectionnés au monde.

La technologie mise au point pour ces mêmes systèmes permet le recours à de simples opérations mécaniques. Moody offre une gamme complète d'équipement manuel standard et hors-série, d'égalisateurs de quais, de cloisons d'étanchéité de quais, de palans et de chariots.

M. Hurlubise a fait ses études de génie au Collège Militaire Royal de St-Jean. Il possède une grande expérience dans le domaine de la commercialisation industrielle et de l'administration. Etant bien connu dans les milieux de la manutention et de l'équipement de construction, M. Hurlubise jouera un rôle important dans la mise au point et la commercialisation des produits de Victory Conveyor.

Le portefeuille de Crésus

Au cours du dernier mois, le portefeuille de Crésus a augmenté de 3,8% en valeur, soit la même augmentation que celle de l'indice des industrielles de Toronto.

Tel qu'indiqué le mois dernier, les 200 actions de St-Lawrence Cement ont été automatiquement vendues lorsque le cours a atteint \$30,00. Crésus a utilisé ces fonds, ainsi que le produit de la vente de \$5,000 Westcoast Transmission à \$103,75, à l'achat de 300 actions d'International Utilities, une compagnie dont

les bénéfices devraient afficher une hausse de 40% en 1971. Le titre pourrait se vendre à 15 fois des bénéfices prévus de \$3,30 pour l'année en cours.

En ce début de 1971, Crésus estime que les cours des actions continueront de s'élever, aussi longtemps que la politique expansionniste donnera plus de vigueur aux bénéfices qu'au taux d'inflation. Les profits des sociétés cesseront de stagner lorsque les consommateurs dépenseront une proportion plus forte de leurs revenus personnels, notamment dans les biens durables. Or la confiance des consommateurs demeure fortement ébranlée par le taux élevé de chômage. Crésus mise donc sur le succès de la politique économique du gouvernement fédéral, laquelle s'est fixée comme objectif prioritaire la lutte contre le chômage.

Somme toute, Crésus compte l'année avec un portefeuille bien diversifié, équilibré et susceptible de donner un accroissement modéré de capital au cours des prochains mois.

LE PORTEFEUILLE

Nombre d'actions	Titre	Coût moyen	Valeur comptable	Cours	Valeur au marché	% du portefeuille
<b>RESSOURCES NATURELLES</b>						
300	Hudson's Bay Oil & Gas	36.75	11.025	37.625	11.288	10.81
100	Pacific Petroleum	27.00	2.700	27.00	2.700	2.59
500	Alminex	5.75	2.875	6.00	3.000	2.87
75	McIntyre Porcupine	156.00	11.710	143.00	10.725	10.28
200	Cassiar Asbestos	22.375	4.475	23.50	4.700	4.54
200	B.C. Forest	25.50	5.100	25.125	5.025	4.81
					37.438	35.88
<b>FINANCE</b>						
300	Banque Canadienne	19.375	5.782	20.00	6.000	5.75
200	Imperiale de Commerce BCN	12.875	2.575	13.375	2.675	2.56
					8.675	8.31
<b>CONSTRUCTION</b>						
1,000	Bramalea	3.50	3.350	3.80	3.800	3.64
300	C.A. Pitts Engineering	9.50	2.850	10.50	3.150	3.02
					6.950	6.66
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>						
N 300	International Utilities	36.50	10.980	36.50	10.950	10.44
200	CFR	61.00	12.200	68.375	13.675	13.17
					24.625	23.61
<b>SERVICES PUBLICS</b>						
300	Union Gas	14.375	4.282	15.625	4.688	4.49
<b>PRODUITS DE TRANSFORMATION</b>						
300	Dominion Glass	13.00	3.900	15.50	4.650	4.45
<b>ALIMENTATION</b>						
300	Steinberg	14.75	4.425	13.375	4.013	3.84
	TOTAL		88.229		91.039	87.26
\$12,000	Westcoast Transmission (débentures 7 1/2% convertibles)	103.00	12.360	103.75	12.450	11.93
	Encaisse		848		848	0.81
					101.437	100.00

N: nouveau titre en portefeuille

les indices

MONTREAL

	65	13	7	85	8
	Industr.	Serv. publ.	Banq.	Comb.	Papiers
Changement	-0.75	-1.21	-2.12	-0.98	-0.29
Fermeture	176.59	149.49	175.16	171.89	93.25
Semaine d.	175.46	149.98	164.35	171.10	90.95
Mois dernier	173.56	150.11	177.89	170.12	88.00
1970 haut	195.96	151.86	193.63	183.63	125.35
1970 bas	144.35	115.86	148.29	129.22	80.84
1969 haut	207.15	159.30	206.12	197.97	136.47
1969 bas	167.75	137.14	156.73	162.14	103.98

TORONTO

	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	0.85	0.45	-0.55	-1.89
Fermeture	173.59	162.16	90.80	193.01
Semaine d.	173.01	161.42	89.32	197.54
Mois dernier	172.07	166.54	89.80	192.70
1970 haut	187.18	195.76	118.18	226.50
1970 bas	141.43	138.77	81.66	108.14
1969 haut	198.77	276.96	122.54	310.73
1969 bas	164.25	141.02	97.85	181.54

DOW JONES

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Industrielles	834.68	839.06	826.53	830.57	-8.35
Transport	171.09	171.74	168.53	169.70	-1.82
Services publics	121.68	122.22	120.14	121.10	-0.74
Ensemble	271.73	273.02	268.58	270.18	-2.57

Les programmes gouvernementaux

Le total des prêts garantis se chiffre à plus de \$2 milliards

Dans son dernier bulletin, l'Association des banquiers canadiens fait remarquer que les différents programmes de prêts garantis par les gouvernements représentent actuellement plus de \$2,000,000,000.

En principe, précise le bulletin, les opérations des banques sont régies par la Loi sur les banques et les avances bancaires atteignent présentement \$19 milliards. Il existe en plus une vingtaine de lois provinciales et fédérales en vertu desquelles les banques consentent des prêts à des catégories spéciales d'emprunteurs. Les risques sont alors partagés entre les banques et les autorités gouvernementales.

C'est pendant les années 1930 que sont apparus les premiers programmes. Ils concentraient l'achat de semences par les agriculteurs et l'obtention de capitaux pour l'amélioration de logements. Depuis cette époque, des concours analogues ont été offerts dans bien d'autres secteurs aux niveaux national et provinciaux. En autorisant les banques à prendre une garantie hypothécaire ou autre sur une plus grande variété de biens, l'article 88 de la Loi sur les banques permettait à celles-ci d'élargir le champ de leurs interventions en leur ouvrant le vaste secteur du crédit à moyen terme et en les intéressant à des objectifs antérieurement exclus de leurs activités.

Les taux d'intérêt sont déterminés de différentes façons, souvent selon une formule convenue d'avance et en fonction des niveaux généraux. Les garanties ne s'appliquent pas toujours à l'intégralité des prêts, mais fréquemment aux prêts qui dépassent un pourcentage donné du total.

L'A.B.C. poursuit: "Il est important de noter qu'aucun des programmes n'a provoqué une augmentation du volume total de crédit disponible car, bien que dans une certaine limite les risques soient partagés, les fonds avancés ne sont en rien différents des autres puisqu'ils proviennent entièrement des ressources bancaires et non de celles du gouvernement. Ainsi, l'argent peut être utili-

se pour d'autres catégories de crédit.

Les programmes prévoient l'octroi de prêts variés pour les améliorations agricoles et autres besoins des agriculteurs, pour l'amélioration des logements de différentes catégories, pour les opérations de pêche, pour les petites entreprises et pour les étudiants. Les programmes englobent aussi des prêts hypothécaires au titre de la Loi L.N.H., des emprunts accordés dans le cadre des négociations du Kennedy Round, des prêts aux exportations, pour avis techniques, au tourisme, pour la modernisation des laiteries, pour aide en cas d'intempéries et pour de multiples raisons diverses.

D'autres programmes, bien qu'adoptés pour une période déterminée, sont définitivement intégrés dans la structure des prêts bancaires mais, en fait, ont été moins utilisés que l'on pouvait s'y attendre.

Revue financière

Les faillites de courtiers sont improbables au Canada

par la Presse Canadienne

Plus d'une centaine de maisons de courtage aux Etats-Unis sont disparues au cours de l'année 1970, alors que les investisseurs ont trouvé leurs fonds et leurs certificats de valeurs paralysés pendant de longues périodes de temps étant impliqués dans les longues procédures de faillite.

Pour leur part les courtiers canadiens ont réussi à surmonter ces difficultés de la Bourse sans avoir à déplorer une seule faillite.

De telles faillites sont improbables au Canada, dit la lettre d'information de Babson, mais elle signale que les investisseurs doivent être prudents et ne pas adopter l'attitude qu'un tel événement ne peut se produire ici.

Le conseil traditionnel demeure toujours le meilleur: conserver le contrôle personnel de ses fonds et certificats. Obtenir la livraison des certificats et les placer dans un coffre de sûreté dans une banque ou une société de fiducie.

"Retirer les fonds disponibles dans les comptes des maisons de courtage pour les faire profiter ailleurs, et n'achever pas sur marge".

La puissance relative des entreprises de courtage canadiennes se manifeste par le fait qu'aucune maison de courtage n'a été victime de faillite pendant l'année, alors qu'aux Etats-Unis environ 25,000 investisseurs ont vu leurs fonds gelés dans des procédures portant sur des faillites.

Toutefois, les entreprises canadiennes n'ont pas surmonté ces épreuves sans problèmes.

Un règlement bien établi veut que les membres de la Bourse de Toronto aient un total de trois millions d'actions minières industrielles quotidiennement afin de réaliser un profit.

Cependant, les transactions pour la première moitié de l'année ont fléchi de 50 pour cent par rapport aux niveaux de 1969, et ont provoqué des mises à pied et des réductions de salaire chez le personnel administratif. En juillet dernier, les transactions atteignaient à peine un million par jour.

Le président de la Bourse de Toronto, M. John Kimber, a précisé qu'au cours des huit mois qui ont précédé la fin d'octobre, plus de la moitié des membres de la Bourse ont subi des pertes.

"L'étroite surveillance exercée par la Bourse en ce qui a trait à la situation des membres, et les gestes posés par

des compagnies... en vrac

CP Air: Cette compagnie vient d'investir un montant de \$4.5 millions en vue de modifier tous ses appareils DC-8 d'équipements de navigation aérienne comme on en trouve dans les vaisseaux spatiaux. Le président de CP Air, M. John C. Gilmer, annonce en effet que sa société a fait l'acquisition de 30 unités de navigation par inertie appelées Carousel IV, fabriquées par Delco Electronics, filiale de General Motors, de Milwaukee. Cet équipement sera le

moien principal de navigation sur les 11 DC-8 que possède la compagnie. Chaque appareil en comportera deux, les huit autres servant de rechange. Jusque-là, on a installé cet équipement sur trois DC-8 durant le mois de décembre et l'on procédera au montage du reste au cours des périodes de vérification majeure dans les 13 mois à venir.

Northern Electric Liée.: Cette compagnie installera à Naussau, aux îles Bahamas, un central téléphonique automatique "crossbar". En vertu du contrat intervenu entre la Bahamas Telecommunications Corporation et la Northern Electric, cette dernière devra concevoir, fournir et installer un système de commutation téléphonique automatique qui, une fois mis en service, reliera directement des îles Bahamas au Canada et aux Etats-Unis. Ce central aura une capacité de 5,000 lignes d'abonnés capables de desservir des postes téléphoniques à clavier. Cet équipement moderne dont la construction est en cours à Montréal et Toronto, sera installé au printemps 1971, et mis en service avant la fin de l'année.

Les obligations municipales et scolaires

Le ministère des Affaires municipales annonce l'adjudication de 3 émissions d'obligations municipales et scolaires au montant total de \$1,428,000 durant la semaine du 28 décembre. Voici le détail de ces émissions:

Les commissaires d'écoles de la Ville d'Anjou, \$975,000, 3 soumissions, accordée à Cliche & Associés comme suit: \$48,500 à 8 1/2%, 1972-76, et \$401,000 à 9%, 1978-81; prix 98.03, taux effectif 9.2459%.

Paroisse de Saint-Augustin de Desmaures, (comté de Portneuf), \$125,000, 6 soumissions, accordée à Cliche & Associés comme suit: \$48,500 à 8 1/2%, 1972-76, et \$76,500 à 9%, 1977-81; prix 98.52, taux effectif 9.2170%.

Canton Thetford partie sud (comté de Mégantic), \$328,000, 3 soumissions, accordée à Cliche & Associés comme suit: \$328,000 à 9%, 1972-81; prix 97.35, taux effectif 9.4217%.

cours du dollar

MONTREAL — Le dollar américain, par rapport à la devise canadienne, a fléchi de 1-8 à \$1.01 hier.

Le Livre sterling était également en baisse de 1-4 à \$2.41 13-16.

NEW YORK — Le dollar canadien s'est hissé de 1-8 à 99 1-32, hier, par rapport à la devise américaine.

Le Livre sterling a fléchi de 1-16 à \$2.39 5-16.

La balance commerciale a subi un sérieux revers

WASHINGTON (AFP) La balance commerciale des Etats-Unis a subi un sérieux revers en novembre: son excédent est tombé à quelque \$400,000, ce qui constitue le résultat le plus mauvais depuis le déficit de février 1969 causé par la grève qui avait paralysé, à l'époque, les ports américains.

Les exportations sont tombées le mois dernier à \$3,460 millions, alors qu'elles avaient totalisé \$3,710 millions en octobre. Le repli a été dû principalement aux ventes d'avions, d'automobiles et de produits agricoles. Les importations ont

Avis publics

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS  
DU CANADA  
REGION DE LA CAPITALE  
PROLONGATION

On fait savoir par la présente que la date pour la réception des soumissions pour SOUMISSION COMPLÉMENTAIRE POUR LE PROJET NO 5700 - PAVEMENT DE PLANCHER ET TRAVAUX CONNEXES, EDIFICE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE, OTTAWA (ONTARIO), devant être reçues jusqu'à 15 janvier 1971 est prolongée jusqu'à 15 heures (heure normale de l'Est), LE MARDI, 19 JANVIER 1971. Les enveloppes des soumissions seront adressées au CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONTARIO).

F. A. Donnelly,  
Le chef de la planification financière, Adjudication des soumissions et des contrats.

Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 29 décembre 1970.

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal  
No. 1238

COUR SUPERIEURE

THERÈSE LAMONTAGNE, serveuse, épouse commune en biens de Armand (cote, domiciliée et résidant au 201, rue St-Antoine, dans la ville et district de Montréal.

Requérante

vs

AURELIEN CÔTE, journalier, de lieux inconnus.

Intime

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTREAL, le 29 décembre 1970  
Prototaire, C.S.M.  
(S) JACQUES PIERRON

Canada  
Province de Québec  
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 901 729

ANDRÉ PÉREAU/LEIT, résidant en les Cité et District de Montréal.

Demandeur

vs

EMILE ASSÉLIN, résidant en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le détenteur Emile Assélin, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à son intention.

MONTREAL, le 30 décembre 1970  
Martin F Amos, P.C.S.M.  
Me JEAN MARCEL BERNIER, 3800 Blvd. Notre Dame no 200, Chomedey, Ville de Laval, P.Q.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No 319 909

IMPRIMERIE LEBLANC/LAURENCE LEE, corps politique légalement constitué ayant son siège social au 159 rue St-Pierre à St-Constant, province de Québec.

contre

JEAN PAUL CLOUTIER, autres résidents et domiciliés au 6390 de la rue St-Lanrent, apt. 106, à Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

IL EST ENJOINT à JEAN PAUL CLOUTIER à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 30 décembre 1970

CLAUDE DUFOUR  
GRIFFIER-ADJOINT

Mes Laroche, Savard et associés,  
Suite 1270, 300 rue St-Jacques,  
MONTREAL 128, Que.  
Avocats de la Demanderesse

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 802 094

LONDON LIFE INSURANCE COMPANY, une corporation ayant sa principale place d'affaires dans la Province de Québec, en les Cité et District de Montréal.

vs

DAME META STEFFENS, autreres domiciliée et résidant au 495 rue Boutay, à Ville Brossard, Province de Québec, et maintenant de lieux inconnus.

défenderesse

UNIVERSITY ACCEPTANCE LTD., une corporation ayant sa principale place d'affaires au 4510 est, boul. St-Joseph, dans les Cité et District de Montréal.

et

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LA PRAIRIE.

AVIS

La défenderesse, DAME META STEFFENS, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la Déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, le 30 décembre 1970

(S) LESYK & CLARKE  
Suite 201,  
1 Place Ville Marie,  
Montréal 113, Québec

LISEZ  
ET FAITES LIRE  
LE DEVOIR



# L'information sportive

Betsy Clifford parmi 44 abandons...

## Maribor: double autrichien

MARIBOR, Yougoslavie (AFP) — L'Autrichienne Annerose Proell, 17 ans, de Kleinarl, dans le Salzbourg, a remporté hier le slalom spécial de Maribor comptant pour la Coupe du Monde, en 99"95 secondes, devant sa compatriote Berni Rauter, à une seconde six centèmes.

Mlle Proell, médaille de bronze de descente à Val Gardena, a pris du même coup la tête au classement mondial avec 53 points, devant les Françaises Macchi et Mir, 40, qui ont abandonné hier.

L'autrichienne, skieuse très complète, a bénéficié de l'abandon ou de la disqualification d'un grand nombre de concurrentes sur ce parcours particulièrement difficile et raide.

Dans la première manche, piquetée de 51 portes par l'entraîneur britannique Karl Kahr (long, 480 m, dénivelé, 180 m), l'Allemande de l'Ouest Rosi Mittermaier négociait parfaitement le parcours, se jouant des difficultés notamment d'un mur qui fut fatal pour plusieurs skieuses et profitant de son bon dossier (no 2) sur une neige molle qui se creusa rapidement, faisant apparaître des plaques de terre. L'Allemande fut créditée de 49:22 devant l'Américaine Barbara Cochran (no 6), 49:42, Proell (no 1) 49:63, Barbara Cochran (11) 50:82, l'Autrichienne Gertrud Gabl (no 5) 50:85, la Française Florence Steurer (3) 51:08, l'Autrichienne Berni Rauter, 7ème en 51:13 (no 10), puis les Britanniques Michele Jacot et Britt Lafforgue.

Drexel et Monika Kaserer, les Françaises Isabelle Mir et Françoise Macchi avaient été disqualifiées ou avaient abandonné.

Dans la seconde manche, Mittermaier devait chuter en enfourchant un piquet, et Cochran également. Britt Lafforgue réalisait le meilleur temps mais cela ne suffisait plus pour la victoire, Annerose Proell, très sûre et sans trop forcer, était créditée du 4ème meilleur temps de cette manche et l'emportait finalement devant sa compatriote Rauter, Cochran et les Françaises Steurer et Lafforgue.

La Canadienne Diane Pratte, de Rouyn-Noranda, s'est classée 28ème. Seulement 30 des 74 concurrentes engagées ont terminé l'épreuve.

A la suite de ce slalom spécial, le classement de la Coupe du Monde féminine de ski alpin (trophée Evian) est le suivant:

Rang	Nom	Pts
1	Anne Marie Proell (Aut)	53
2	Ex-aequo: Françoise Macchi (Fr) et Isabelle Mir (Fr)	40
4	Florence Steurer (Aut)	39
6	Berni Rauter (Aut)	26
7	Betsy Clifford (Can)	25
8	Barbara Cochran (E.U.)	23
9	Michele Jacot (Fr)	21
10	Britt Lafforgue (Fr)	19

Voici le classement total par équipes féminines et masculines:

Rang	Pays	Pts
1	France	322
2	Autriche	206
3	Suisse	42
4	Etats-Unis	33
5	Canada	28
6	Ex-aequo Italie et Grande-Bretagne	15
8	Allemagne de l'Ouest	5

## HOCKEY

### CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE				
	Est	P	N	Pts
Boston	27	6	5	179
New York	26	7	6	133
Montreal	17	12	8	129
Toronto	17	19	1	130
Detroit	12	21	4	106
Buffalo	7	23	6	74

LIGUE AMERICAINE				
	Est	P	N	Pts
Quebec	16	11	5	115
Springfield	15	18	2	126
Providence	12	17	3	115
Montreal	12	19	5	112
Baltimore	19	9	5	121
Cleveland	17	12	5	128
Rochester	14	14	5	112
Hershey	13	15	6	100

LIGUE DU QUÉBEC				
	G	P	N	Pts
Quebec	31	2	0	241
T-Rivieres	22	11	1	175
Shawinigan	19	12	0	143
Sherbrooke	15	18	1	140
Drummondville	13	13	3	130
Verdun	14	18	0	129
Sorel	13	19	1	114
Rosemont	13	20	1	149
St-Jerome	12	19	1	130
Cornwall	6	24	0	105

LIGUE DE L'ONTARIO				
	G	P	N	Pts
Peterborough	23	8	3	153
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	177
London	11	17	3	115
Kitchener	11	16	1	116
Hamilton	10	19	1	114
Oshawa	8	19	5	118
Niagara	4	25	2	105

LIGUE DE L'ONTARIO (suite)				
	G	P	N	Pts
St-Catherine	21	9	1	171
Montreal	20	8	3	161
Ottawa	19	7	5	167
Toronto	14	13	4	17